



## **COMMISSION LOCALE D'INFORMATION**

---

Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice  
l'Exil

du 06 février 2017

Compte rendu

Compte rendu – Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban – Saint Maurice l'Exil  
du 06 février 2017

PRESENTS

Nom	Prénom	Titre/Fonction	Adresse courriel
M. Allas	Thierry	Conseiller municipal Tupin-et-semons	<a href="mailto:thierry-allas@gmail.com">thierry-allas@gmail.com</a>
M. Berlioz (représenté par Sylvie Munoz)	Jacques	Maire de La Chapelle-Villars	<a href="mailto:Mairie-lachapellevillars@wanadoo.fr">Mairie-lachapellevillars@wanadoo.fr</a>
Mme Bernon	Sandra	EDF – Chef de mission Communication	<a href="mailto:sandra.bernon@edf.fr">sandra.bernon@edf.fr</a>
M. Bonnefoux	Richard	2 <sup>ème</sup> adjoint au Maire d'Ampuis	<a href="mailto:richard_bonnefoux@wanadoo.fr">richard_bonnefoux@wanadoo.fr</a>
M. Bonnel	Claude	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire de Les-Haies	<a href="mailto:adjoint.leshaies@numericable.fr">adjoint.leshaies@numericable.fr</a>
M. Bowie	Stéphane	Ancien chargé de mission gestion des risques, département de l'Isère	<a href="mailto:stephane.bowie@isere.fr">stephane.bowie@isere.fr</a>
M. Buisson	André	Représentant de l'association Vivre ici	<a href="mailto:vivreici@wanadoo.fr">vivreici@wanadoo.fr</a>
M. Catelon	Bernard	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de Condrieu	<a href="mailto:bcatelon@gmail.com">bcatelon@gmail.com</a>
M. Causse	Jean-René	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère	<a href="mailto:isere@38.medecin.fr">isere@38.medecin.fr</a> <a href="mailto:jean-rene.causse@wanadoo.fr">jean-rene.causse@wanadoo.fr</a>
Mme Celard	Elisabeth	Présidente de la CLI de Saint-Alban Conseillère départementale du canton Vienne 2	<a href="mailto:mmelemaire.reventin-vaugris@orange.fr">mmelemaire.reventin-vaugris@orange.fr</a>
M. Chambon	Denis	Maire de Saint-Alban-du-Rhône	<a href="mailto:denischambon@wanadoo.fr">denischambon@wanadoo.fr</a>
M. Charvet	Francis	Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais	<a href="mailto:francis.charvet@ccpaysroussillonnais.fr">francis.charvet@ccpaysroussillonnais.fr</a>

Mme Corompt	Thérèse	Maire de Condrieu	
M. Corradini	Louis	Conseiller municipal de Saint-Maurice l'Exil	
M. Cousin	Jérôme	Adjoint au maire de Pélussin	<a href="mailto:jeanpierrecousin@orange.fr">jeanpierrecousin@orange.fr</a>
M. De Choudens (représenté)	Henri	Président de l'institut des risques majeurs	<a href="mailto:henridechoudens@laposte.net">henridechoudens@laposte.net</a>
Mme Delhomme	Marielle	Représentante du Maire d'Assieu	<a href="mailto:marielle.delhomme@orange.fr">marielle.delhomme@orange.fr</a>
M. Desbordes	Roland	Président de la CRIIRAD	<a href="mailto:roland.desbordes@criirad.org">roland.desbordes@criirad.org</a>
M. Descamps	Xavier	EDF – Mission SRE	<a href="mailto:xavier.descamps@edf.fr">xavier.descamps@edf.fr</a>
M. Dubouis	Jean	Collège des experts de la CLI	<a href="mailto:amjdubouis@free.fr">amjdubouis@free.fr</a>
M. Duranton	Robert	Conseiller départemental du canton de Roussillon - Maire de Roussillon	<a href="mailto:Robert.duranton@isere.fr">Robert.duranton@isere.fr</a> <a href="mailto:Helen.robert-michon@isere.fr">Helen.robert-michon@isere.fr</a>
M. Etienne	Michel	Association « Sauvons notre futur »	<a href="mailto:Michel.etienne.aunet@orange.fr">Michel.etienne.aunet@orange.fr</a>
M. Evieux	Emmanuel	Syndicat C.F.D.T.	<a href="mailto:sfemmanuel@orange.fr">sfemmanuel@orange.fr</a>
M. Freycenon	Michel	Adjoint au Maire de Maclas	<a href="mailto:michel.freycenon@orange.fr">michel.freycenon@orange.fr</a>
Mme Frison	Marie	Association « Vivre ici »	<a href="mailto:vivreicienvironnement@gmail.com">vivreicienvironnement@gmail.com</a>
M. Gabelle	Claude	SFEN Alpes	<a href="mailto:sfen.cgabelle@orange.fr">sfen.cgabelle@orange.fr</a>
M. Ganzer	Sébastien	EDF Saint Alban	
Mme Gehin	Chantal	Présidente de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature	<a href="mailto:frapna-isere@frapna.org">frapna-isere@frapna.org</a> <a href="mailto:Gehin.chantal@orange.fr">Gehin.chantal@orange.fr</a>
M. Genty	Philippe	Maire de Saint-Maurice-l'Exil	<a href="mailto:philippe.genty@ville-saint-maurice-exil.fr">philippe.genty@ville-saint-maurice-exil.fr</a>
M. Gerin (représenté par M. Pierre Valverde , adjoint	Didier	Maire de Saint-Prim	<a href="mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr">mairiedesaintprim@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:didier.gerin@saint-prim.fr">didier.gerin@saint-prim.fr</a> <a href="mailto:pierre.valverde@saint-prim.fr">pierre.valverde@saint-prim.fr</a>

au Maire de Saint-Prim)			
Mme Girardon-Tournier	Lucette	Maire de Chonas-L'Amballan	<a href="mailto:mairie.chonaslamballan@wanadoo.fr">mairie.chonaslamballan@wanadoo.fr</a>
Mme Gouache	Florence	Sous-préfet de Vienne	<a href="mailto:secr-sp.vienne@isere.gouv.fr">secr-sp.vienne@isere.gouv.fr</a>
M. Guerry	Jean-Louis	Maire de Chanas	
M. Günther	Jean	AEPN	<a href="mailto:jean.gunther9@orange.fr">jean.gunther9@orange.fr</a>
Mme Haller	Catherine	Préfecture de l'Isère – SIACEDPC – chef du service interministériel de défense et de protection civile	<a href="mailto:catherine.haller@isere.gouv.fr">catherine.haller@isere.gouv.fr</a>
M. Hayart	Dominique	Adjoint à la mairie de Clonas s/ Varèse	<a href="mailto:Dominique.hayart@wanadoo.fr">Dominique.hayart@wanadoo.fr</a>
M. Henriot	Patrick	Conseiller municipal Saint-Pierre-de-Boeuf	<a href="mailto:henriotp@wanadoo.fr">henriotp@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:MAIRIESTPIERREDEBOEUF@wanadoo.fr">MAIRIESTPIERREDEBOEUF@wanadoo.fr</a>
M. Jardin	Yannick	Adjoint au Maire de Chavannay	<a href="mailto:Jardin.yannick@gmail.com">Jardin.yannick@gmail.com</a>
Mme Kocha	Joëlle	Association « Vivre ici »	
M. Laporte	Eric	Médecin du travail	<a href="mailto:Eric.laporte@EDF.fr">Eric.laporte@EDF.fr</a>
Mme Menguy	Justine	Maire de Salaise-sur-Sanne	
M. Metral	Patrick	Maire de Chavannay	<a href="mailto:Mairie.chavanay@wanadoo.fr">Mairie.chavanay@wanadoo.fr</a>
Mme Monredon	France	Médecin pour le CNPE	<a href="mailto:france.monredon@edf.fr">france.monredon@edf.fr</a>
M. Nietto	Francis	Directeur du CNPE de Saint-Alban	<a href="mailto:francis.nietto@EDF.fr">francis.nietto@EDF.fr</a>
M. Oulhiou	Gilles	EDF Saint Alban	
M. Perais	Jacques	Commandant PSPG (gendarmerie)	
M. Perrotin	Gérard	Adjoint en charge de la sécurité civile -	<a href="mailto:perrotin.gerard@mairie-salaise-sur-">perrotin.gerard@mairie-salaise-sur-</a>

		Mairie de Salaise-sur-Sanne	sanne.fr
M. Pessemesse	Laurent	Syndicat CGT	<a href="mailto:Laurent.pessemesse@edf.fr">Laurent.pessemesse@edf.fr</a>
Mme Peysselon (représentée par Mme Mariani)	Valérie	Maire de Vérin	
Mme Poulenard	Sylviane	Vice-Présidente de la CRIIRAD	<a href="mailto:Sylviane.poulenard@criirad.org">Sylviane.poulenard@criirad.org</a>
M. Rault	Serge	Maire de St Pierre de Bœuf	
M. Robert	André	Adjoint au maire d'Auberive-sur-Varèze	
M. Rostaing	Christian	Fédération de pêche de l'Isère	<a href="mailto:c.rostaing38@orange.fr">c.rostaing38@orange.fr</a>
Mme Tallaron	Roselyne	Maire de Malleval	<a href="mailto:tallaron.roselyne@orange.fr">tallaron.roselyne@orange.fr</a>
M. Teyssier	Jean-Marc	1 <sup>er</sup> Adjoint au maire d'Agnin	<a href="mailto:jmteyssier@orange.fr">jmteyssier@orange.fr</a>
M. Trameçon	Jérémy	ASN	<a href="mailto:Jeremy.tramecon@asn.fr">Jeremy.tramecon@asn.fr</a>
M. Traynard (représenté par M. Rey Jean-Marc)	Marc	Maire de Viernoz	
M. Veyret	Olivier	Adjoint au chef de division de l'ASN Lyon	<a href="mailto:olivier.veyret@asn.fr">olivier.veyret@asn.fr</a>
M. Vialatte	Régis	Maire de Clonas-sur-Varèze	<a href="mailto:communedeconas@wanadoo.fr">communedeconas@wanadoo.fr</a>
M. Vigne	Jean-Pierre	Représentant de l'association « Vivre ici »	<a href="mailto:Jp.vigne@sfr.fr">Jp.vigne@sfr.fr</a>
M. Villard	Emmanuel	EDF Saint Alban	
Mme Xavier	Josiane	Présidente de l'association « des amis de la réserve naturelle de l'île de La Platière »	<a href="mailto:platière@espaces-naturels.fr">platière@espaces-naturels.fr</a>
<b>EXCUSES</b>			
M. Bonzi	Hervé	Président de la Fédération départementale	<a href="mailto:Federation.peche-38@wanadoo.fr">Federation.peche-38@wanadoo.fr</a>

		de la Pêche	
M. Bourson	Serge	Adjoint au maire de Chanas	
Mme Chamousset	Gaëlle	Représentante CFE-CGC	<a href="mailto:Gaelle.chamousset@edf.fr">Gaelle.chamousset@edf.fr</a>
M. Curtaud	Patrick	Conseiller départemental du canton de Vienne 2	<a href="mailto:patrick.curtaud@isere.fr">patrick.curtaud@isere.fr</a>
Mme Dugua	Isabelle	Maire de Les-Roches-de-Condrieu	<a href="mailto:Mairie.rochesdecondrieu@wanadoo.fr">Mairie.rochesdecondrieu@wanadoo.fr</a>
Mme Grandseigne	Annie	Conseillère municipal de Pelussin	<a href="mailto:annielu@me.com">annielu@me.com</a>
M. Martin	Serge	Syndicat C.G.T.	<a href="mailto:Serge.martin@edf.fr">Serge.martin@edf.fr</a>
Mme Vidor	Blandine	Maire de Reventin-Vaugris	

## Ordre du jour

1. Introduction à la séance
2. Validation du CR de la CLI du 6 juin 2016
3. Bilan de la visite partielle et point d'avancement sur la visite décennale
4. Bilan environnemental
5. Point d'information sur le PPI
6. Point d'information sur la campagne d'iode
7. Point d'information sur les drones
8. Administration de la CLI
9. Questions diverses

## Relevé de conclusions

### 1. Introduction à la Séance

En introduction, Mme la Présidente de la CLI, Mme Elizabeth Celard, salue l'assemblée et présente la personne qui remplacera Stéphane Bowie à partir du mois de mars 2017, M. PERROUD Alain. Mme La Présidente remercie Stéphane Bowie pour tout le travail réalisé au sein de la CLI. La dernière CLI remonte au 6 juin 2016, une CLI était prévue fin 2016 mais celle-ci n'a finalement pas eu lieu. Mme La Présidente indique qu'en 2017 il y aura bien trois CLI par an comme ce qui avait été prévu les années précédentes.

Concernant l'ordre du jour, Mme Celard indique que les points suivants seront abordés :

- validation du CR de la dernière CLI (6 juin 2016)
- bilan de la visite partielle et point d'avancement de la visite décennale
- bilan environnemental (souhaité par des membres de la CLI)
- point d'information sur le PPI
- point d'information sur la campagne iode
- point d'information sur les drones
- administration de la CLI, incluant les points suivants :
  - o mise à jour de la liste des membres de la CLI
  - o quelques modifications sur le règlement intérieur
  - o budget 2017
  - o réunion publique de la CLI 2017 (une réunion publique doit avoir lieu chaque année)

## 2. Validation du compte rendu de la CLI du 6 juin 2016

---

Mme Celard demande s'il y a des questions concernant le compte-rendu de la CLI du 6 juin 2016 (ce compte-rendu abordait notamment le bilan 2015 qui avait été fait par l'ASN, le projet du grand carénage et le budget prévisionnel de la CLI).

**Question d'un représentant de la CRIIRAD :** Une question avait été posée par M. Roland Desbordes de la CRIIRAD concernant des matériels, pour laquelle on devait avoir une réponse et qui n'est jamais arrivée. Je parle au nom de mon ami Roland Desbordes qui est présent, qui avait posé cette question lors de la dernière CLI. L'ingénieur qui lui avait répondu avait indiqué qu'il étudierait cette question et qu'il y répondrait plus précisément lors de la prochaine CLI. Je pense que depuis début juin, la question a dû être étudiée entre temps.

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** On regardera le précédent compte-rendu et on reviendra vers vous par rapport à cette question.

**Remarque de l'Assemblée :** D'autres questions n'ont jamais eu de réponses, c'est une CLI pour poser des questions, on devrait avoir des réponses.

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** Divers éléments ont fait qu'on a dû reporter la CLI prévue fin 2016. Par ailleurs j'ai déjà changé de fonction depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Nous n'avons donc pas pu assurer un suivi resserré de la CLI ces derniers mois. M. PERROUD arrive au 1<sup>er</sup> mars, on reprendra le rythme des CLI précédentes, en assurant un suivi des questions posées. C'est-à-dire lorsque vous posez des questions, soit on y répond en CLI directement lorsque c'est possible, soit cela demande des approfondissements et dans ce cas, l'ASN ou l'exploitant vous apportent les réponses avec le secrétariat de la CLI en copie. Si éventuellement il y a discordance, la question est étudiée en Bureau, conformément au fonctionnement que l'on avait adopté à l'époque. On reprendra le compte-rendu de la séance précédente, et on ressortira les questions précédentes qui ont été posées afin de retransmettre les questions à EDF.

**Réponse de Mme Elizabeth Celard :** S'il y a des questions auxquelles il n'y a pas eu de réponse, nous reprendrons les questions, y compris celles des précédents comptes rendus. J'ai eu moi-même une période assez tourmentée, maintenant j'ai un peu plus de temps, je pourrai donc à nouveau suivre davantage les domaines concernés par la CLI.

Mme Celard valide le CR et passe la parole à EDF ainsi qu'à l'ASN afin de présenter le bilan de la visite partielle et le point d'avancement sur la visite décennale.

## 3. Bilan de la visite partielle et point d'avancement sur la visite décennale (présentation d'EDF)

---

M. Nietto, Directeur du CNPE de Saint-Alban prend la parole.

**Introduction de M. Francis Nietto :** M. Desbordes, s'il y a des questions précises auxquelles on n'a pas répondu, vous nous les envoyez, on y répondra.

J'ai choisi aujourd'hui de faire intervenir M. Gilles Oulhiou, Chef d'arrêt, en charge de l'organisation et du pilotage des arrêts sur l'unité. Il va vous présenter le bilan de l'année 2016, qui est un très bon bilan en termes de performances et de sûreté. Ce bilan démontre en effet une bonne sûreté qui continue de progresser, sur laquelle il ne faut rien lâcher, il faut toujours nous challenger. Côté sécurité également, il n'y a pas d'évènements graves à



déplorer, donc c'est vraiment un bon bilan en termes de sécurité. Aujourd'hui, le taux de fréquence est proche de 2,5. Comparé à d'autres unités (une vingtaine en tout), c'est un très bon travail, on n'a rien lâché. Le domaine environnement présente également de bonnes performances, M. Descamps y reviendra tout à l'heure. En ce qui concerne la production, l'arrêt a été parfaitement maîtrisé, même en pleine période estivale. Cela représente neuf mois de préparation, réalisée par les équipes et couplé à l'heure. Je vais laisser Gilles Oulhiou vous présenter ce bilan et surtout vous présenter l'enjeu fort d'aujourd'hui. Je parle d'un projet de territoire, le grand carénage pour lequel EDF a fait des investissements très importants de plusieurs centaines de millions d'euros, afin de permettre au réacteur n°1 d'aller au-delà des 30 ans, voire plus tard 40 ans. Mais là il n'y a qu'un seul juge de paix, c'est l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui vient évaluer l'état de conformité des matériels importants.

M. Nietto passe la parole à M. Gilles Oulhiou.

**Présentation de M. Gilles Oulhiou :** Merci, je suis Gilles Oulhiou, un des chefs de projet pour les arrêts de tranche pour la centrale de Saint-Alban.

En 2016, le site de Saint-Alban a fait l'objet d'une visite partielle, et a été découplé le 9 juillet. Cela concerne donc la période estivale. Cette visite partielle a eu lieu du 9 juillet au 19 septembre, soit une durée de 79,10 jours. Cette durée est conforme au contrat que l'on avait en interne EDF avec le parc de production.

En termes de résultats de sûreté, on dénombre 9 ESS (Événement Significatifs pour la Sûreté) sur cet arrêt de tranche, dont deux de niveau 1.

Au niveau des résultats de sécurité, Francis en a parlé un petit peu, on a eu 2 accidents avec arrêt sur cet arrêt, malgré le gros volume d'interventions, 4 accidents sans arrêt et surtout 0 accident grave et 0 accident rattaché à des activités identifiées comme sensibles, du type levage ou « gros levage » pour lesquelles on a un œil tout particulièrement vigilant.

Côté résultats radioprotection, je vous laisse découvrir la valeur et le cumul que l'on a réalisé lors de cet arrêt, qui est inférieur au prévisionnel.

Côté résultats environnement et transport, on dénombre 0 événement significatif : c'est aussi un domaine sur lequel on travaille beaucoup et sur lequel on s'est beaucoup amélioré les dernières années.

C'était une visite partielle avec un certain nombre de grosses activités, on en a bien sûr profité pour remplacer une bonne partie de notre combustible, on a effectué une opération de nettoyage préventif de nos générateurs de vapeur. Les générateurs de vapeur sont ces gros éléments chaudronniers qui permettent de réaliser l'échange de chaleur entre le circuit primaire et la partie secondaire de l'installation. On a réalisé aussi des remplacements de doigts de gants en RIC. Le RIC c'est un système d'instrumentation qui nous permet d'aller relever des valeurs au niveau du combustible dans la cuve, c'est un système qui est rattaché à la cuve et au circuit primaire principal. Nous avons procédé aussi à la visite complète d'un corps basse pression de la turbine. Vous le savez notre électricité est produite par de la vapeur qui vient se détendre dans une turbine. Cette turbine est une ligne d'arbre équipée d'un corps Haute Pression (HP) et de 3 corps Basse Pression (BP), qui font tourner un alternateur. Nous avons donc visité un des corps BP. En général, ces visites sont réalisées par rotation, on profite de chaque visite partielle pour visiter à minima un des corps BP. Et puis on en a profité aussi pour remplacer un pôle transformateur.

Au niveau des modifications importantes sur l'installation, il y en a eu deux qui ont été réalisées : d'abord l'amélioration du refroidissement de la piscine combustible. Il s'agit de la piscine dans laquelle on vient stocker à la fois notre combustible neuf et notre combustible usagé après utilisation, et qui nous sert à faire le lien et les transferts avec notre bâtiment réacteur, quand on décharge notre cuve notamment. L'autre modification importante concerne l'amélioration de la surveillance du cœur du réacteur, en situation accidentelle.

Concernant 2017, ce qui nous occupe à 100% aujourd'hui c'est la préparation de la visite décennale, appelée VD3 car c'est la 3<sup>ème</sup> fois qu'on réalisera une VD sur cette tranche-là. Cela constitue un gros arrêt par rapport à la visite partielle, elle va débuter dans 15 jours, le 17 février, pour recoupler ensuite le 25 juin, ce qui fait donc 128 jours d'arrêt. C'est sans commune mesure avec ce que l'on a pu faire l'année dernière pour la visite partielle, c'est de l'ordre du double en termes de nombre de jours. Au niveau de nos objectifs, nos objectifs de sûreté sont inférieurs à 3 Evènements Significatifs pour la Sûreté, c'est donc bien plus ambitieux que ce que l'on a pu réaliser lors de la Visite Partielle. C'est un point important, sur lequel on travaille énormément avec nos équipes pour avoir de bons résultats lors de cette VD.

Les objectifs « sécurité » ont été fixés à moins de 3 accidents avec arrêt, 0 accident grave et 8 accidents sans arrêt.

L'objectif de radioprotection est lui aussi particulièrement élevé. L'arrêt est long, on va en profiter pour faire énormément de travaux, beaucoup plus que d'habitude. Notre objectif de radioprotection est donc beaucoup plus élevé que sur une VP normale.

L'objectif « environnement et transport » est fixé à 0 évènement significatif, on va chercher à rester sur l'excellence.

Au niveau des principales opérations de maintenance, il y en a beaucoup, je vais citer uniquement les principales opérations :

- Tout d'abord l'épreuve hydraulique du circuit primaire principal. C'est un point phare de toute visite décennale. C'est une opération réglementaire.
- L'épreuve en air de l'enceinte du bâtiment réacteur. Le bâtiment réacteur est le dôme béton qui est l'image classique d'une centrale nucléaire. Il sera gonflé sous pression d'air, de façon à en tester l'étanchéité.
- Le remplacement des réchauffeurs basse pression, situés à l'intérieur de la salle des machines, à l'intérieur de notre condenseur. Cela constitue de très grosses opérations de maintenance, étant donné qu'il s'agit d'appareils particulièrement lourds et volumineux, qui nécessitent des compétences très particulières en chaudronnerie et en levage. Pour mémoire, on l'avait réalisée sur la tranche 2 il y a 3 ans.

Côté modifications importantes, vous en avez sûrement entendu parler, c'est le lot des modifications VD 3, raccrochées au terme que l'on appelle « le grand carénage ». cela représente un lot de 84 modifications, dont l'objectif est d'augmenter sensiblement le niveau de sûreté de nos tranches. Ce sont des modifications qui ont lieu sur la partie salle de commandes, contrôle-commandes, sur les tableaux électriques, etc....

Concernant notre programme industriel, 2017 sera l'occasion de mettre en œuvre cette grosse visite décennale, qui va nous occuper une bonne partie de l'année. En 2018, on fera pareil sur la tranche 2, qui va également entrer en visite décennale. C'est un arrêt qui sera placé à peu près comme celui de cette année, il débutera le 3 février, à 15 jours près, pour une durée sensiblement la même. Les opérations de maintenance ne sont pas tout à fait les mêmes donc le dimensionnement de la durée d'arrêt est en cours de finalisation, mais l'ordre de grandeur est de 130 jours, avec le même programme de modifications. L'objectif étant que les deux tranches soient au même niveau de sûreté à la fin des deux VD. En 2018, il faudra aussi qu'on réalise un Arrêt pour Simple Rechargement (ASR) sur la tranche 1, étant donné qu'après notre VD on redémarrera pour un cycle d'un peu plus d'une année. En fin d'année 2018, on réalisera donc un arrêt pour simple rechargement lors du 2<sup>ème</sup> semestre.

Enfin, en 2019 on va enclencher les mêmes cycles que vous connaissez sur le site de Saint-Alban. A chaque fois, on fait une alternance d'arrêt pour simple rechargement (ASR) (où notre objectif n'est pas de réaliser de la maintenance lourde mais tout simplement de recharger le cœur) avec des visites partielles (VP), au cours desquelles on réalise de grosses opérations de maintenance. On procède donc par alternance et c'est la vie de nos

unités pour les 10 ans à venir, que l'on aura validé grâce à nos visites décennales.

**M. Francis Nietto :** C'est un gros arrêt dans lequel on rentre, on y est bien préparé, même si Gilles n'a pas évoqué la préparation. A date, 97% des activités sont prêtes, les dossiers sont prêts, les hommes sont prêts. On va faire un arrêt avec sérénité, ce n'est pas un arrêt court, c'est un arrêt où il faut s'appliquer, où il faut faire les choses bien, en sérénité.

M. NIETTO propose d'aborder le 2<sup>ème</sup> sujet à l'ordre du jour de la CLI qui était le Bilan sur l'environnement sur 2016 et laisse la parole à M. Xavier Descamps, qui est le Chef de mission sécurité, radioprotection et environnement du CNEPE.

#### 4. Bilan environnemental

---

M. Xavier Descamps, Chef de mission sécurité, Radioprotection et environnement sur le site de Saint-Alban, prend la parole pour présenter le Bilan environnemental 2016.

**M. Xavier Descamps :** Bonjour à tous, la présentation sera faite en 6 parties :

- les résultats opérationnels en termes de rejets et d'actions clefs sur l'année 2016
- les rejets thermiques – L'étiage et le suivi hydraulique du Rhône
- le bilan des événements environnement de 2016
- le bilan de l'audit ISO14001
- les agréments et accréditations du Laboratoire Environnement du CNPE
- les principales actions prévues en 2017

➤ **Les résultats opérationnels en termes de rejets et d'actions clefs sur l'année 2016**

Le 1<sup>er</sup> point en termes de rejet concerne les rejets liquides et gazeux radioactifs. Lors du renouvellement des règlements 2014-2015, nous avons présenté une évolution sur certaines limites réglementaires, concernant notamment les rejets de tritium sous forme liquide ou gazeuse. Je rappelle que le tritium est lié à un fonctionnement du réacteur par rapport à l'activation des atomes d'acide borique et de lithine. Vous pouvez voir sur la présentation comment se situe le résultat 2016 par rapport aux limites réglementaires et par rapport au prévisionnel des rejets. J'ai indiqué « prévisionnel rejet » car indépendamment des limites réglementaires qui sont là pour encadrer toutes les situations de fonctionnement et de cycles de production que l'on peut rencontrer, on a chaque année une démarche de prévision. Celle-ci est établie en correspondance de la production prévisionnelle que l'on va avoir sur l'année.

Sur l'année 2016 on avait un prévisionnel rejet qui était à hauteur de 70 TéraBecquerels (TBq) en Tritium liquide. Les rejets réalisés sous forme liquide de tritium nous ont amené à un résultat opérationnel de 52,7 TéraBecquerels.

De la même manière pour le tritium gazeux, le prévisionnel rejet que nous avons établi était de 1,8 Térabecquerels. Nous avons rejeté l'équivalent de 1,5 Térabecquerels.

**Question de l'Assemblée :** Ce sont bien des rejets cumulés ?

**M. Xavier Descamps :** Tout à fait, ce sont les rejets sur l'ensemble de l'année 2016, pour les 2 unités de production.

Le troisième rejet que nous suivons en termes de performance sur les rejets radioactifs, c'est l'activité liquide rejetée concernant les autres produits de fission et d'activation. Là aussi vous voyez la limite réglementaire (10 GBq). Le résultat opérationnel pour l'année 2016 est égal à 0,17 Gigabecquerel, il se situe également en-dessous du prévisionnel rejet de 2016 (0,5 GBq).

En termes d'exemple sur les rejets liquides chimiques, j'ai retenu les substances qui sont

prioritaires pour nous en termes d'optimisation de nos rejets, c'est-à-dire l'Acide borique, l'Hydrate d'hydrazine et la Morpholine.

Concernant l'acide borique, utilisé pour le fonctionnement du réacteur, la limite réglementaire se situait à 14 tonnes. On avait un prévisionnel rejet fixé à 5 tonnes, nos démarches d'optimisation nous ont permis d'obtenir un résultat qui se situe à 2,12 tonnes pour l'année 2016.

De la même manière, nous utilisons l'hydrate d'hydrazine comme produit de conditionnement pour le circuit secondaire, avec une limite réglementaire à 17 kg. Le prévisionnel rejet était fixé à 1,2 kg pour les deux unités de production, le résultat opérationnel est égal à 0,87 kg.

Concernant la morpholine qui est également un autre produit de conditionnement et qui figure dans nos autorisations réglementaires, la limite réglementaire est à 700 kg. Nous avons un résultat à hauteur de 226 kg pour un prévisionnel à 300 kg.

Enfin, nous avons en interne un autre objectif que nous nous fixons chaque année, globalement équivalent au volume d'effluents produits par les circuits secondaires des deux unités de production. Cet objectif interne était fixé à un maximum de 80 000 m<sup>3</sup>, nous l'avons respecté avec un résultat à hauteur de 79 710 m<sup>3</sup>.

Voilà donc les principaux points en termes de rejets et de bilan que l'on peut dresser sur l'année 2016, qui montrent un respect du prévisionnel rejets. Plus globalement, sur l'ensemble des autres substances, notamment l'azote, le phosphate..., qui ne figurent pas sur cette présentation mais sont incluses dans le prévisionnel rejet, l'objectif annuel a été respecté.

Concernant la gestion des déchets, on a su maintenir sur l'année 2016 une continuité en termes de résultats et d'actions. Concernant le conditionnement des déchets, aucun écart de conformité réglementaire n'a été relevé. Concernant les objectifs d'entreposage pour les déchets triés et compactés dans des fûts qui partent vers des filières d'incinération ou de fusion, nous avons des objectifs d'entreposage qui ont été respectés tout au long de l'année. Des déchets sont conditionnés dans des caissons métalliques et sont conformes vis-à-vis des agréments. Concernant les déchets qui partent vers des filières d'entreposage de faible et moyenne activité, il s'agit de déchets que l'on appelle « déchets cimentés dans des coques béton », les objectifs ont été également respectés.

Sur l'année 2016, on a également travaillé sur la préparation des arrêts VD3 prévus sur 2017-2018 que vient de vous présenter Gilles Oulhiou. Pour cette VD3, nous avons réalisé un programme par anticipation de maintenance préventive afin d'assurer la meilleure disponibilité de ces matériels. Un autre travail se poursuit de façon permanente. Il s'agit de l'optimisation à la source des déchets qui peuvent être produits par les activités réalisées en zone contrôlée. Ce travail vise principalement à assurer un déconditionnement préalable et global de tous les matériels qui accèdent en zone contrôlée qui ne sont pas directement liés à leur utilisation.

Dans le domaine des déchets conventionnels, indépendamment des déchets qui doivent être réglementairement valorisés, et plus globalement sur l'ensemble des déchets produits sur le site, 94% des déchets sont valorisés. Vous avez l'équivalent en tonnage qui est indiqué sur cette diapositive.

Enfin un dernier point qui était aussi une des actions importantes sur l'année 2016 pour notre bilan déchets concerne la mise en place d'un tri des déchets alimentaires dans les lieux de restauration.

Concernant les actions clés de 2016 qui ont été réalisées, j'ai retenu deux points.

Le 1<sup>er</sup> point est un sujet qui avait été évoqué plusieurs fois en CLI, relatif à la mise en place

d'un barrage flottant dans notre canal d'amenée. Afin de limiter l'arrivée de flottants et gérer l'arrivée d'une éventuelle nappe d'hydrocarbure qui arriverait par le Rhône, nous avons pour objectif la mise en place d'un barrage qui se déploierait et qui limiterait un impact possible sur les moyens de pompage (moyens de pompage qui sont soit liés à la production, soit liés aux besoins de refroidissement d'un point de vue sûreté). Ces travaux ont été réalisés sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2016, et l'exploitation de ce barrage est possible depuis début novembre.

La 2<sup>ème</sup> action importante menée sur l'année 2016 a été aussi de réaliser une opération ponctuelle de curage, de dragage du canal d'amenée. On suit annuellement par une bathymétrie<sup>1</sup> l'envasement de notre canal d'amenée, afin de garantir dans toute situation de fonctionnement un débit suffisant, pas forcément uniquement en fonctionnement normal, mais également lors de situations de fonctionnement extrêmes comme des périodes d'étiage absolu. Par exemple, si on a un débit du Rhône à 150 m<sup>3</sup>/s, avec en cumul un effacement en aval du barrage situé à côté de St Pierre de Bœuf, dans ce cas des sections de passage doivent être maintenues. Un désenvasement doit donc être réalisé périodiquement. Cette action a été réalisée dans le cadre d'un dossier réglementaire, un dossier « Loi sur l'eau » a été déposé au niveau du guichet unique et a été instruit par la DREAL<sup>2</sup>. Un arrêté préfectoral, suite à passage en CODERST<sup>3</sup> dans les deux départements a été émis et a permis de réaliser cette opération sur les mois de février et mars 2016. Dans le cadre de ce dossier, on a mis en place plusieurs mesures compensatoires puisque, qui dit dossier « Loi sur l'Eau » dit aussi étude d'impact réalisée pour parfaire cette opération. Il se trouve qu'une espèce protégée est présente dans le canal d'amenée : le castor d'Europe. Ceci nous a amené à définir à la fois des mesures compensatoires de balisage qui permettent d'éviter d'avoir une opération située à proximité de cet habitat, ainsi que des périodes de dragage en dehors des périodes de reproduction de cette espèce (le dossier réglementaire nous permet de réaliser un dragage du canal d'amenée sur la période qui va de septembre à mars d'une année). Actuellement, au-delà de cette opération ponctuelle qui nous a permis de maintenir les sections de passage nécessaires par rapport aux situations que je viens d'évoquer, on instruit un dossier générique sur une période de 10 ans qui nous permettra de renouveler en tant que besoin, selon les résultats de bathymétrie, ce type d'opérations de désenvasement du canal.

#### ➤ **Les rejets thermiques – L'étiage et le suivi hydraulique du Rhône**

En premier lieu, l'ensemble des prescriptions réglementaires ont été respectées, vis-à-vis des conditions climatiques rencontrées. La diapositive présente les règlements qui s'imposent pour le site de Saint-Alban suivant les périodes de l'année, à la fois en termes d'échauffement moyen journalier et d'échauffement maximum en aval. Sur l'ensemble de l'année, notamment sur la période estivale, tous les rejets ont été réalisés avec un débit du Rhône compris entre 300 m<sup>3</sup>/s et 2700 m<sup>3</sup>/s. Je fais référence ici à une des modifications qui avait donné lieu à des échanges dans le cadre de la CLI. Moyennant la présentation d'un argumentaire auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, on a en effet la possibilité de rejeter un débit inférieur à 300 m<sup>3</sup>/s mais supérieur à 255 m<sup>3</sup>/s, avec des conditions définies. On n'a pas été amené à utiliser cette mesure dérogatoire sur l'année 2016.

Le point suivant a pour but de présenter la façon dont EDF s'organise pour suivre les besoins hydrauliques, liés à la production mais aussi à la gestion des règlements d'exploitation, en particulier pour les rejets des sites de production. Le site de Saint-Alban dispose d'un suivi par anticipation des réserves d'eau, basé sur différents scénarios et abaques, ce qui permet d'avoir une prévision des débits et de la température. L'objectif est de savoir s'il y a un risque ou pas de se retrouver face à une exigence réglementaire qui

<sup>1</sup> Mesure de la profondeur des eaux

<sup>2</sup> Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

<sup>3</sup> Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

demanderait des mesures particulières, cela permet également de connaître quel va être l'impact en termes de production, ainsi que la capacité du site à maintenir un équilibre entre l'offre et la demande au niveau du réseau. Différentes phases sont prévues. On est actuellement dans une phase de veille, qui est en fait une phase permanente. L'ensemble de ces données sont analysées et transmises par une unité qui est située sur Grenoble, appelée la Direction Technique Générale, qui fait différents pronostics à partir d'abaques. La diapositive montre un exemple de prévision de température qui a été fait pour le site de Saint-Alban sur un début de période estivale. Ces pronostics permettent de voir qu'en termes de prévision il n'y avait pas d'impact vis-à-vis du respect de la limite de 28°C en échauffement à respecter en aval. On a également un niveau de suivi et d'alerte qui va crescendo suivant les risques identifiés, via une prévision à 8-10 jours des débits et température au niveau du Rhône.

Vis-à-vis des situations d'étiage et du suivi hydraulique du Rhône, voici ce qu'il faut retenir pour le site de Saint-Alban (cela constitue en fait le REX de l'année 2015, donc pas de l'année 2016). Il y a eu plusieurs situations ponctuelles d'étiage liées à un débit plutôt faible au niveau du Rhône et à une période estivale avec des températures qui avaient été significatives. Les possibilités de soutien qu'il y a eu au niveau du Rhône pour gérer les besoins du site de Saint-Alban avaient été assurées ponctuellement par les barrages de Vouglans et par les eaux de l'Arve via le barrage d'Emosson.

➤ **Le bilan des événements environnement de 2016**

Sur le 3<sup>ème</sup> point, je vous commenterai assez rapidement le bilan des événements environnement de l'année 2016. Juste un point de rappel concernant les événements qui peuvent-être déclarés, ceux-ci appartiennent à deux catégories :

- On a les événements dits « à caractère significatif ». Gilles Oulhiou vous a indiqué que sur le bilan de la Visite Partielle, nous n'avons pas eu de situation, de caractérisation d'évènement qui serait de type « significatif ».
- On a des événements intéressant l'environnement qui sont des événements sur lesquels il n'y a pas d'impact significatif réel ou potentiel identifié sur l'environnement mais qui font l'objet d'une information à l'Autorité de Sureté.

Dans notre organisation de suivi des activités sur le domaine Environnement, nous avons d'autres constats qui nous amènent aussi à faire des enregistrements, des analyses de tendances, dans le cas de signaux faibles, sans être forcément sur des situations à caractère significatif ou intéressant l'environnement.

Par rapport au bilan de l'année 2016, on est sur une année où aucun événement à caractère significatif n'a été déclaré auprès de l'Autorité de Sûreté. 13 événements intéressant l'environnement ont été caractérisés, la distribution par famille de ces 13 événements est la suivante :

- 6 événements sont en lien avec des constats sur nos installations et nos opérations de traitement d'effluents mais sans impact sur l'environnement. Pour ces événements, on mène plusieurs actions opérationnelles, afin de progresser actuellement sur l'aspect « signalisation ». Par exemple, on a mis en place sur l'ensemble des ouvrages ayant un caractère ultime de protection de l'environnement une signalisation spécifique, qui permet de renforcer l'attention des intervenants sur le terrain et l'attention vis-à-vis de la surveillance en exploitation ;
- 4 événements correspondent à un non-respect ponctuel et partiel d'une prescription d'exploitation de l'installation ;
- 2 événements sont associés à la surveillance de l'environnement. Notamment à titre d'exemple, il s'agit de situations météorologiques liées à la présence de radon qui peuvent amener une activité d'état global qui est en évolution et qui nous amène à informer l'Autorité de Sûreté après un événement intéressant l'environnement ;
- 1 événement sur un groupe tertiaire, un fortuit matériel qui a été rencontré avec une perte limitée de fluide frigorigène d'un peu plus de 10 kg, sur un groupe qui participe à la climatisation d'une installation tertiaire.

➤ **Le bilan de l'audit ISO14001**

L'année 2016 a été aussi une année d'audit, de suivi dans le cadre de l'ISO 14001. Je rappelle rapidement que l'ISO est un organisme international qui permet d'établir des standards en termes d'organisation de management de l'environnement. Concernant EDF, la certification ISO 14001 est celle du groupe EDF. Le maintien de la certification du groupe est donc lié à un certain nombre d'évaluations d'unités opérationnelles qui sont réalisées chaque année. En moyenne cinq à six CNPE de la division du Parc Nucléaire d'EDF sont audités dans le cadre du maintien de cette certification « groupe » et notre CNPE a été audité pendant 4 jours en mars 2016.

Les points principaux qui sont ressortis de cet audit sont les suivants :

- aucune non-conformité, relevée par rapport au référentiel d'évaluation de l'ISO14001 ;
- des performances soulignées par l'auditeur dans le cadre de la maîtrise opérationnelle dans les services, sur les activités pouvant avoir un impact sur l'environnement, sur nos résultats opérationnels relatifs aux rejets en tendances ;
- la mise en œuvre de la réglementation c'est à dire notre organisation de veille, de respect et de gestion de la réglementation ;
- tout ce qui est analyse et traitement des événements, c'est-à-dire tout ce qui est « retour d'expérience » lié aux événements que nous pouvons rencontrer.

Les points ayant été identifiés comme devant encore faire l'objet d'améliorations sur un principe d'amélioration continue (celle-ci étant intégrée dans l'ISO14001), sont les suivants :

- poursuivre l'ouverture aux parties prenantes (on verra dans le programme d'actions 2017 quelques actions qui vont dans ce sens) ;
- développer les analyses environnementales spécifiques Chantier. Nous avons une organisation depuis 2016 qui se met en place afin de réaliser des groupes de travail spécifiques sur certains chantiers pour lesquels on considère qu'ils peuvent avoir un impact plus significatif, plus important sur l'environnement. On évolue donc en termes de démarche d'analyse de risques sur les impacts environnementaux ;
- améliorer la valorisation de certaines actions réalisées, en l'intégrant dans notre management. Par exemple, cela avait été cité à l'époque, les résultats de la cellule chargée de la gestion des effluents ou ceux des chantiers dont on peut saluer la réussite.

➤ **Les agréments et accréditations du Laboratoire Environnement du CNPE**

Le point suivant porte sur les agréments et accréditations du laboratoire environnement du CNPE. Le CNPE possède à la fois des agréments sur des mesures et des accréditations. Sur la diapositive, vous voyez un rappel sur le sens entre la reconnaissance au niveau des agréments et leur caractère réglementaire (reconnaissance par une Autorité, en l'occurrence l'Autorité de Sûreté Nucléaire) et l'accréditation, associée à un organisme tiers qui vise à démontrer la compétence technique, notamment dans la réalisation des activités spécifiques et qui peut être liée ou pas à une disposition réglementaire.

Concernant le laboratoire environnement du CNPE de Saint-Alban, les mesures qui sont accréditées suivant la norme ISO 17025 sont les mesures d'analyse Béta globale sur les aérosols, les analyses Béta globale sur les eaux et les analyses tritium sur l'eau. En 2016, comme chaque année, nous avons eu un audit de surveillance des mesures accréditées. Ce type d'audit porte à la fois sur l'aspect technique comme je l'ai évoqué mais aussi sur l'aspect organisation/qualité à travers un examen des procédures et sur la rigueur dans l'application et le renseignement des procédures. Il porte aussi sur l'aspect technique, point important quand on parle de mesures, sur les calculs d'incertitudes, la métrologie et la gestion des étalonnages. Le bilan souligné par l'auditeur était un bilan satisfaisant qui a montré notamment que la gestion prévisionnelle des compétences était adaptée aux

besoins de renouvellement des compétences, à travers le compagnonnage actuellement mis en place. Enfin la maîtrise technique a été qualifiée de « bonne ».

➤ **Les principales actions prévues en 2017**

Je terminerai sur nos principales actions pour 2017. Donc, on va avoir 3 natures d'actions dans le programme d'actions du CNPE concernant le domaine Environnement.

Concernant le contexte réglementaire, celui-ci évolue. D'un côté il y a de nouvelles publications de décisions, d'un autre côté, il y a des réactualisations de décisions de l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Nous avons prévu dans notre programme 2017, de prendre en compte les évolutions de la décision Environnement pour l'ensemble des installations nucléaires de base, étant donné que cette décision a été modifiée et va être publiée. La gestion des prélèvements d'eau et des rejets fait aussi l'objet d'une décision nationale qui amène quelques évolutions, visant à harmoniser l'ensemble des règlements qui s'appliquent pour les 19 CNPE. Etant donné que le CNPE de Saint-Alban a récemment renouvelé ces règlements, il sera impacté de manière plus limitée par cette nouvelle décision. Cependant, il y a 4 ou 5 prescriptions réglementaires qui demanderont quand même un travail au niveau du site. Des décisions portent sur le domaine « Déchets », une est publiée et traitée actuellement vis-à-vis des études & bilan, une autre est à venir vis-à-vis du conditionnement des déchets, du fait du nouveau cadre réglementaire qui sera pris en compte. Sur le dossier générique de dragage du canal d'amenée, je l'ai évoqué tout à l'heure, l'objectif est d'avoir pour fin 2017, le nouvel arrêté préfectoral. Par ailleurs, la norme ISO14001 a évolué récemment, via la nouvelle version publiée en 2015. On doit intégrer les nouvelles exigences liées à cette nouvelle norme 2015. Ceci est également présent dans notre programme en termes d'actions normatives. Juste pour rappel, j'ai indiqué sur cette diapositive l'ensemble des articles réglementaires qui s'appliquent au CNPE de Saint-Alban en date de fin décembre 2016. Il y a ainsi quasiment 1000 articles réglementaires qui s'appliquent à nos installations.

La 2<sup>ème</sup> nature d'actions porte sur l'amélioration des performances des équipements et installations qui sont en lien direct avec le domaine Environnement, notamment les installations qui participent à la climatisation de nos locaux, qui sont des groupes frigorifiques industriels contenant des gaz de type HFC. Chaque visite décennale prévoit le remplacement de groupes frigorifiques qui sont de capacités importantes. Cela a pour objectif d'amener une fiabilisation de ces matériels, ainsi qu'une réduction des impacts potentiels, en termes de perte de fluide dans le cas où on aurait une avarie matérielle sur ce type de matériel. La 2<sup>ème</sup> nature d'actions porte également sur une action prévue avec une échéance de deux ans par rapport à la mise en application des nouveaux règlements sur la gestion des rejets, avec la mise en exploitation de 2 nouveaux hydro-collecteurs en amont et en aval de la centrale. La diapositive présente une photo qui représente, sur le principe, à quoi peut ressembler un hydro-collecteur. C'est un système qui de manière horaire remplit des bidons, et nous permet de faire des mesures sur une moyenne journalière, à partir des prélèvements horaires réalisés. Sur la partie déchets et traitement de l'eau nous avons des travaux de rénovation de l'aire d'entreposage extérieure des déchets dit « de très faible activité ». Un programme de remplacement et de rénovation de quelques équipements à la station de déminéralisation est également prévu. Ce sont aussi des actions importantes vis-à-vis de l'amélioration du fonctionnement de certains matériels.

En dernière action notable sur l'année 2017, on poursuit l'instruction d'un projet de remplacement de la station de traitement des eaux usées. Notre site dispose pour traiter l'ensemble des eaux usées d'une station d'épuration qui demande à moyen terme de procéder à son remplacement dans une perspective de durée de vie de nos installations.

A titre d'information, l'ensemble de ces actions sont à hauteur d'un investissement de près de 6,5 millions d'Euros.

La dernière nature d'actions que l'on va mener en 2017, concerne des actions de



développement autour de la biodiversité. On a ainsi des actions de partenariat qui sont poursuivies avec l'association des amis du canal de la Varèze vis-à-vis de l'entretien d'un cours d'eau historique situé aux abords de la centrale. On a également un projet qui commence à prendre forme en ce début d'année 2017, relatif à l'élaboration et à la mise en place d'un plan de gestion des milieux naturels. Il s'avère en effet que l'on a une zone humide à proximité du poste de transformation qui est face à l'accès principal du site. On a également comme objectif d'installer des ruches et des hôtels à insectes pour développer aussi cette culture autour de la biodiversité au niveau du site. Des actions qui se poursuivent également dans le cadre de l'instruction du dossier de dragage du canal de rejet relatives à des mesures de gestion autour de la présence du castor d'Europe. On a également une action de contribution, portant sur la deuxième vague de reboisement d'une parcelle de 2 hectares dans le Pilat au niveau de St Genest-Malifaux.

J'en ai terminé sur ce bilan environnement 2016, je suis prêt à répondre à vos questions.

**Question de M. André Buisson (représentant de l'association « Vivre Ici ») :** il avait été question lors de la dernière CLI, de rejets de tritium assez importants, si je me trompe vous me reprenez. On en a jeté un maximum dans l'air, le reste on le jette donc dans le Rhône, est-ce que c'est très bon pour l'environnement ?...Il faut en faire quelque chose certes mais quand même ?...

**Réponse de M. Xavier Descamps :** Concernant le point auquel vous faites référence, relatif au fait qu'il y avait eu trop de rejets de tritium, je n'ai pas en tête que l'on ait eu cet échange lors de la précédente CLI. Ceci étant, concernant le mode de rejet du tritium dans l'environnement, ce que l'on vous avait présenté lors de l'instruction des règlements, c'est que même si l'impact radiologique est faible, on parle d'un équivalent de dose inférieur au millième de la limite annuelle réglementaire. La forme privilégiée de rejet du tritium est une forme liquide plutôt qu'une forme gazeuse. Sachant que la limite annuelle réglementaire pour une personne du public c'est 1mS, là on parle d'équivalent de dose inférieur à 1 µS. Vis-à-vis des autorisations et du prévisionnel rejet, je pense vous l'avoir indiqué par rapport au bilan 2016, les résultats sont conformes et ne présentent pas un caractère atypique, ou du moins avec des anomalies en terme de réalisation de ces rejets.

**Question de M. André Buisson :** Pouvez-vous préciser la durée de vie du tritium ? la stabilité du tritium ?

**Réponse de M. Xavier Descamps :** La réponse que je vais vous apporter concerne le suivi radio-écologique que l'on réalise dans l'environnement sur la présence du tritium. Ce que l'on voit c'est qu'il n'y a pas de phénomène d'accumulation. Ce n'est pas parce que la centrale réalise ces rejets de tritium en respectant ces limites réglementaires que l'on voit une situation dans l'environnement d'accumulation et d'augmentation du tritium, que ce soit au niveau terrestre ou au niveau aquatique. Un suivi annuel est réalisé, on fait des études radio-écologiques qui permettent de confirmer ce que l'on constate en termes d'absence d'évolution et d'augmentation de l'activité du tritium dans l'environnement.

**Question de M. André Buisson :** Vous parlez d'accumulation, je vous parle de la durée de vie du tritium ? de la stabilité du tritium ?

**Réponse de M. Xavier Descamps :** Vous parlez de la période radioactive ? La période radioactive du tritium est de l'ordre de 12,5 ans. Cependant la période radioactive en elle-même n'est pas une explication en soi de l'impact d'un radioélément présent dans l'environnement. Ce qui constitue un impact, c'est l'équivalent de dose et l'activité associée. Le tritium est un des radioéléments le plus faiblement radiotoxique, en termes d'impact en radioactivité c'est un des éléments qui y contribue le moins. C'est un impact dosimétrique, c'est comme ça que l'on évalue un impact en terme de conséquence radiologique. Si à

chaque fois on fait un rapprochement avec une dose c'est bien pour estimer si ça peut constituer ou non un enjeu sanitaire. L'objectif est de connaître quel est l'équivalent-dose associé à un rejet sur une période où l'on fait une évaluation et un suivi de ces rejets.

**Question de M. Roland Desbordes (Président de la CRIIRAD) :** Je m'attendais à un bilan environnemental et pas que l'on me parle de ruches ou de castors. Pour moi l'environnement d'une centrale nucléaire c'est d'abord la radioactivité rejetée, donc je reste sur ma faim évidemment. Vous faites tout un tas de mesures dans l'environnement, donc je m'attendais au moins à ce que vous nous en présentiez quelques-unes relatives à l'environnement. J'aimerais que vous nous envoyiez l'ensemble des relevés que vous faites, nous on est demandeurs, cela fait plusieurs fois que l'on vous fait cette demande, j'estime que ces relevés ne sont pas confidentiels. Ceci est une première chose. Je renouvelle cette demande, mais j'estime que cela devrait aussi faire l'objet d'une présentation lors de la CLI. La 2<sup>ème</sup> chose c'est qu'il n'y a pas que vous qui faites des mesures dans l'environnement, la CRIIRAD en fait aussi. J'aimerais donc que pour une fois il y ait d'autres sources d'information qui soient apportées au monde de la CLI. J'avais déjà formulé cette proposition, visiblement ça ne semble pas intéresser la majorité des gens, en tout cas la majorité des gens présents ici, puisque ce n'est toujours pas à l'ordre du jour (ordre du jour auquel je ne participe pas étant donné que je ne fais pas partie du bureau). Nous aussi on a des choses intéressantes à dire, des points à critiquer sur ce qui est fait par EDF. On a des éléments pour dire que les mesures que vous faites ne sont pas forcément représentatives de l'état réel de l'environnement. Vous avez parlé du tritium, quand il se forme sous forme gazeuse et eau tritiée, il est admis en effet par les experts qu'il n'est pas très radiotoxique, il est même peu radiotoxique. Par contre ce tritium peut passer dans l'environnement sous forme de tritium organique, et là il peut y avoir accumulation, là il peut y avoir un impact sanitaire très différent du tritium gazeux. Un groupe de travail avait été organisé avec Stéphane Bowie lorsqu'il vous a été accordé de nouvelles autorisations de rejet. A ce moment-là, un certain nombre de préconisations avaient alors été élaborées par ce groupe de travail, en particulier sur le rejet liquide, vu qu'il y a beaucoup plus de rejets liquides que de rejets gazeux comme vous l'avez remarqué. Il se trouve que juste en aval de la centrale, il y a une base de loisirs, donc la question était de savoir si ces rejets liquides se diluaient bien dans le canal. Il y avait un certain nombre de choses que je n'ai plus en mémoire. Ce que j'aimerais c'est qu'il y ait un bilan qui soit fait là-dessus, c'est bien de l'environnement tout cela, je suis désolé mais je « reste sur ma faim »...

**Réponse de M. Xavier Descamps :** J'espère que la 1<sup>ère</sup> partie vous a satisfaite parce qu'on a bien parlé de rejets liquides radioactifs et de rejets gazeux également qui ont un caractère radioactif. Je pense que la 1<sup>ère</sup> partie répondait en partie à vos attentes. Concernant votre question relative aux données que l'on vous communique, je vous rappelle que l'on vous a communiqué le rapport annuel environnement du site sur les deux dernières années, donc 2014 et 2015 il me semble. Vous avez eu ces données, vous savez qu'il y a le réseau national des mesures de l'environnement qui est consultable également, sur lequel vous avez accès à nos données de surveillance de l'environnement.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** Vous vous êtes amusé à aller chercher une mesure sur ce réseau national de mesures de l'environnement ? Il faut beaucoup de patience.

**Réponse M. Xavier Descamps :** Il faut peut-être de la patience, je ne suis pas utilisateur, mais ces données je les exporte, ces données elles sont disponibles et elles sont consultées.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** Qui a déjà fait l'expérience ici d'aller chercher un résultat l'intéressant, faisant partie de son environnement à lui ? Qui ici l'a fait ? Qui a eu l'expérience de le faire ?

**Réponse M. Xavier Descamps :** Toujours est-il que ma réponse reste valable, vous avez ces données à disposition. Cela fait partie de la communication assurée par l'ensemble des sites nucléaires d'EDF. Concernant un des derniers points que vous avez évoqué, relatif à l'étude de dilution, cette étude est en cours, elle sera achevée en 2018. Il n'y a aucun problème pour que ces conclusions vous soient présentées, avec une confirmation de la manière dont se diffuse dans le Rhône les rejets du CNPE. On avait apporté, à l'époque de l'instruction des règlements, des premiers éléments de réponse vis-à-vis des observations aériennes que l'on a fait sur les rejets thermiques, qui montrent aussi la manière dont se propagent les rejets dans le Rhône, ainsi que la rive qu'ils suivent préférentiellement, à savoir la rive gauche. Ceci étant, dans le cadre d'une demande de l'Autorité de Sûreté (qui faisait suite à vos attentes), une étude radio-écologique est prévue au niveau des zones de Saint-Pierre-de-Bœuf sur une période de 3 ans. Cette étude nous amènera aussi à produire un rapport de conclusion par rapport à un suivi qui est engagé annuellement. Voilà déjà les éléments de réponse que je peux vous apporter par rapport à votre questionnement.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** Etant donné qu'il y a un bilan décennal, il devrait y avoir aussi un bilan décennal environnemental ? C'était prévu dans les textes.

**Réponse M. Xavier Descamps :** C'est prévu et c'est fait dans le cadre de la visite décennale du CNPE de St Alban, étant donné qu'on refait une évaluation complète des impacts, vis-à-vis des risques conventionnels et vis-à-vis des risques radiologiques. Cette évaluation est donc bien faite dans le cadre de la VD3.

**Question de M. Roland Desbordes :** Qui est-ce qui va la faire ?

**Réponse de M. Descamps :** C'est EDF qui la propose à l'Autorité de Sûreté, et c'est EDF qui la réalise avec l'ensemble de ses appuis.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** C'est une étude qui devrait être faite par des laboratoires indépendants, par des gens extérieurs. Sinon si c'est toujours vous qui faites les mesures, au même endroit, vous trouvez la même chose, ça n'a aucun intérêt.

**Réponse M. Xavier Descamps :** Les mesures que l'on réalise respectent un cahier des charges, des exigences de normes, de règlements, c'est ça aussi la garantie qu'apporte EDF dans ce qui est réalisé. On est sur des protocoles de mesures qui ne sont pas spécifiques à notre entreprise et qui sont ceux réalisés par d'autres entreprises, vis-à-vis des mêmes mesures.

**Question de M. Roland Desbordes :** L'ASN vous demande de faire un bilan décennal contradictoire du vôtre, et pas de refaire les mêmes mesures au même endroit ? Oui ou non ?

**Réponse de M. Olivier Veyret (Adjoint au Chef de division de l'ASN Lyon) :** Concernant le côté contradictoire, je ne sais pas répondre. Ce qui est vrai, c'est que dans le cadre de la visite décennale, il y aura plusieurs réexamens qui seront fait par EDF, cela va porter essentiellement sur la sûreté. Dans les années 2010-2011, à émergé cette préoccupation environnementale, aujourd'hui il y a donc bien une réévaluation de sûreté qui est faite sur le volet environnement. Jusqu'à présent sur les centrales sur lesquelles j'ai travaillé, je n'ai pas vu ce volet là encore car ce n'était pas applicable. Ce sera applicable sur le volet de Saint-Alban. Concernant le côté contradictoire du bilan, je ne l'ai pas en tête, je ne sais pas si c'est quelque chose que l'on a imposé. Pour moi le réexamen de sûreté s'impose à l'exploitant, donc c'est à l'exploitant de fournir le bilan de conformité de ses installations, de fournir leur réexamen de sûreté, et d'y inclure là-dedans un volet environnemental. Je pourrai regarder si on avait demandé quelque chose de contradictoire, pour moi la réponse est, c'est d'abord à l'exploitant de le faire.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** Ce n'est pas la règle habituelle, ces volets environnementaux sont faits par d'autres experts, c'est la pratique, la dernière fois c'est l'IRSN qui l'avait fait, et nous l'avions critiqué, évidemment.

**Réponse de M. Olivier Veyret :** L'IRSN fait des bilans et des états radiologiques sur les bassins versants mais ça c'est autre chose. C'est quelque chose qui vous a été présenté, mais ce que fait l'IRSN c'est une sorte de « point zéro », un « blanc » qui servirait de référence si l'on avait d'aventure un accident nucléaire dans la zone de Saint-Alban, c'est totalement différent.

**Question de Mme Chantal Gehin (Présidente de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature) :** Juste une remarque avant de poser ma question : c'est vraiment un des rares endroits, en tout cas moi je n'en connais pas d'autres, où l'exploitant fait les mesures et les commente. En général, il y a des organismes agréés qui font les contrôles. Très souvent dans des dossiers bien plus mineurs que ceux-ci, on est amené à demander une tierce expertise lorsqu'il y a plusieurs avis. Je ne sais pas ce que dit la réglementation, mais c'est quelque chose quelque part qui est inhabituel pour le moins. Quand j'ai demandé la parole, c'était pour dire que j'étais très frustrée de cette présentation. On nous présente des graphiques, il manque soit les unités, soit les abscisses, soit les ordonnées... Sur ces graphiques on voit des courbes, des choses mais on ne sait pas quelles sont les unités, c'est tout à fait insuffisant, un élève de 4<sup>ème</sup> qui ferait ça et qui montrerait un graphique où il manque soit les abscisses, soit les ordonnées, soit les unités, il aurait une très mauvaise note... De la même façon, en ce qui concerne les événements environnementaux, je ne sais pas comment vous les appelez, on donne le titre de chapitres, il y en a 6 qui appartiennent à la catégorie « x », 4 qui appartiennent à la catégorie « y » mais non seulement on ne nous les détaille pas, ce serait peut-être un petit peu long, mais on pourrait au moins nous signaler de quoi il s'agit. On a vraiment l'impression d'un document sur lequel on nous donnerait les titres de chapitres mais absolument pas le contenu, ça ne sert à rien de se déplacer jusqu'ici pour avoir les titres de chapitres. Quant à aller consulter les bases de données, je suis désolée, elles existent, mais leur ergonomie montre qu'elles ne sont pas prévues pour faciliter leur consultation.

**Réponse de M. Olivier Veyret :** Juste un rapide commentaire sur votre propos liminaire, pour les ICPE aussi cela fonctionne comme ça. L'auto-surveillance est un choix qui a été fait au niveau de la France, sur tout ce qui concerne le domaine industriel.

**Remarque de Mme Chantal Gehin :** Je suis désolée, je siège au CODERST depuis des dizaines d'années, l'auto-surveillance n'impose pas forcément que ce soit l'exploitant lui-même qui réalise les mesures. C'est l'exploitant qui paye, mais il doit être contrôlé par...

**Réponse de M. Olivier Veyret :** Si vous voulez bien me laisser terminer madame, je ne vous ai pas interrompu pendant votre question, je vais terminer ma réponse. Donc il y a un principe qui est l'auto-surveillance de l'industriel, cela est vrai en ICPE, c'est vrai aussi en sûreté nucléaire. Comme l'a dit EDF, nous fixons un certain nombre de cadres, afin de s'assurer que ces mesures sont faites conformément à la manière dont elles doivent être faites. Pour cela, ça a été dit, nous demandons une accréditation du COFRAC, qui est un organisme d'accréditation. Il s'agit donc de mesures physiques, afin d'être sûr que les mesures soient faites comme il faut. Nous agréons le laboratoire pour vérifier que son fonctionnement est conforme à une certaine indépendance et qu'il fonctionne conformément à ce qui doit être fait. J'ajoute que nous assurons, pas en continu certes, mais nous assurons des contre-mesures, en faisant nous-même des prélèvements et des analyses, qui sont faites de manière contradictoire à celles de l'exploitant. Cela est fait par l'intermédiaire d'inspections, et les résultats sont disponibles en ligne. Jusqu'à présent nous n'avons rien mis en évidence sur les inspections réalisées avec prélèvements sur la

centrale nucléaire de Saint-Alban. Il y a un principe, qui est le principe en France de l'auto-surveillance par les industriels, sous contrôle de l'administration et moyennant un certain nombre de réglementations sur la méthodologie.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** Pour terminer si possible, contrairement à l'habitude qui avait été prise, on n'a pas reçu les documents avant, c'est quand même scandaleux je trouve, cela nous aurait permis peut-être de réfléchir sur ces graphiques à l'avance comme l'a dit Chantal. Effectivement, je suis d'accord avec elle, ce n'est pas facile à lire, ça c'est une très mauvaise habitude, de découvrir les documents en arrivant ici, sans avoir eu le temps d'y réfléchir un petit peu avant. On avait obtenu cela de la CLI, malheureusement c'était une bonne habitude qui a été perdue, j'espère que l'on va retrouver cette bonne habitude. D'autre part, pour répondre à M. Veyret, je ne suis pas d'accord, l'auto-surveillance est nécessaire, elle est utile mais elle n'est pas suffisante. Il faut qu'il y ait d'autres personnes qui puissent critiquer non pas le laboratoire mais la manière dont sont réalisées les mesures. Concernant la vérification des laboratoires, cela vous le faites, je vous fais confiance pour vérifier si le laboratoire d'EDF est conforme. Il y a eu des périodes d'ailleurs où vous avez suspendu l'agrément à certains laboratoires d'EDF, peut-être pas à tous, je ne sais plus, mais en tout cas vous avez fait votre travail par rapport aux labos. Mais tout ne se passe pas au labo, quand on veut étudier l'environnement il faut d'abord commencer par faire un choix sur le prélèvement que l'on va faire et sur l'endroit où on va le faire, comment on va le conditionner, qu'est-ce qu'on va rechercher dedans, etc... C'est seulement à partir de là qu'on peut faire des commentaires, sinon pour moi ça n'a aucune valeur.

**Réponse de M. Olivier Veyret :** On peut refaire l'instruction qu'on a eu sur les autorisations de rejets si vous voulez, on a quand même fait des groupes de travail, on a eu des discussions là-dessus. Vous avez complètement raison, mais je tiens à signaler que parmi les deux prescriptions qui s'appliquent à EDF, c'est-à-dire les deux décisions de l'ASN, il y en a une et ce n'est pas la moindre, qui fixe tout cela. Les conditions de prélèvements, les lieux de prélèvements sont ainsi fixés par la décision dite « Modalités », je crois que c'est la plus longue. Je n'ai plus en tête le nombre d'articles, je crois qu'il y en a plus d'une centaine.

**Remarque de M. Xavier Descamps :** 100 prescriptions réglementaires.

**Réponse de M. Olivier Veyret :** Voilà, et en termes de précision de la mesure, on est plus que précis. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais ce que j'expose là c'est la réalité du travail. Que vous jugiez vous que ce n'est pas suffisant, satisfaisant, c'est une opinion que vous avez, à la limite je n'ai pas à la juger. Je tiens juste à rappeler que lorsque nous fixons les prescriptions de rejets, ce sont deux décisions, c'est un travail qui est tout à fait conséquent, dans lequel nous avons associé la CLI puisque nous avons fait un groupe de travail, et à l'arrivée, la décision « Modalités » c'est une centaine d'articles. Les modalités sur les conditions de prélèvements sont extrêmement précises. On peut ne pas être d'accord, ça c'est une opinion que chaque citoyen peut avoir. J'indique par ailleurs encore une fois que nous faisons des inspections sur les modalités de prélèvement, nos lettres de suite sont en ligne, c'est quelque chose sur lequel nous surveillons EDF. Vous pouvez avoir votre opinion là-dessus, mais cela est fait selon une procédure que l'on vous a exposée, ça a été fait en associant la CLI, et c'est un résultat qui a été transparent.

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** Je vais vous répondre M. Desbordes concernant l'envoi des documents, c'est en lien avec ce que je vous ai dit tout à l'heure. Nous n'avons pas pu vous les envoyer du fait que j'ai changé d'affectation et mon successeur n'était pas encore arrivé. Cela fait partie des bonnes pratiques que je lui transmettrai sur l'organisation de la CLI et que la Présidente et le futur chargé de mission CLI se chargeront de faire, c'est de transmettre les documents avant la CLI. D'autres questions sur ce sujet ?

**Question de l'assemblée :** Par rapport aux rejets liquides je crois, concernant le débit du Rhône, quand il était inférieur à 300 m<sup>3</sup>/s, c'est-à-dire en étiage, vous aviez des contraintes de rejets. Il me semble que de plus en plus le Rhône est en situation d'étiage, y compris en hiver, ça vient d'être le cas récemment, est-ce que vous avez eu beaucoup de jours de contraintes pour justement respecter ce règlement des rejets ?

**Réponse de M. Xavier Descamps :** La réponse que je vous ai indiquée pour 2016 sur les conditions de réalisation des rejets est identique depuis le début de l'année, c'est-à-dire que l'on n'a pas été amené à devoir réaliser un rejet avec un débit du Rhône inférieur à 300 m<sup>3</sup>/s. Aujourd'hui, on gère normalement nos rejets liquides, suivant la prescription réglementaire qui est un débit du Rhône compris entre 300 m<sup>3</sup>/s et 2 700 m<sup>3</sup>/s.

**M. Francis Nietto :** Comme vous le voyez, c'est normal qu'il y ait de l'échange, on peut le comprendre. En tout cas, mes équipes, c'est 40 personnes qui travaillent au quotidien, qui font plus de 20 000 mesures, selon des protocoles bien définis, avec rigueur, avec qualité. On respecte strictement les normes, on se challenge pour diminuer l'impact sur l'environnement, ça c'est notre rôle. L'environnement, je vous prie de me croire, ça fait partie des priorités de l'unité et on respectera toujours les normes qui sont établies, je tenais à vous le dire.

Merci en tout cas Xavier (Descamps) pour cette intervention. Le point que je tenais à vous signifier, c'est que s'il y a des éléments de compréhension que vous souhaitez approfondir, on est à votre disposition. Il y a le bureau de CLI à votre disposition pour travailler sur des problèmes spécifiques. Si vous souhaitez venir visiter l'installation, on est à votre disposition, y compris sur les modes opératoires réalisés, c'est avec grand plaisir que l'on vous accueillera.

**Mme Elizabeth Celard :** Merci pour toutes ces informations, on veillera à être de plus en plus complet pour les prochains bilans.

## 5. Point d'information PPI

Mme Celard passe la parole à Mme le Sous-Préfet pour le point d'information sur le PPI (Plan Particulier d'Intervention).

**Mme le Sous-Préfet :** Merci Mme Celard, je viens avec Catherine Haller qui est la directrice de notre service de Protection Civile à la Préfecture de l'Isère pour vous présenter les éléments de ce point. On n'a pas prévu de projection particulière donc pas de documents à vous transmettre en préalable. Cependant, je partage complètement votre demande sur l'importance que l'on ait tous les documents des uns et des autres quand il y en a qui sont transmis. Idem sur les points d'ordre du jour, c'est très important, je le dis pour votre successeur, que l'on puisse échanger là-dessus suffisamment à l'avance, en vue de pouvoir répondre utilement aux questions et aux points qui sont soumis.

Aujourd'hui il a été proposé un point sur les PPI. On en avait un peu parlé lors de la dernière CLI, lors de laquelle nous vous avons annoncé que des évolutions de doctrine étaient en cours. Elles le sont toujours, puisqu'on a eu une circulaire en fin d'année dernière, et qu'on a quelques éléments sur les plans qui pourraient nous être demandés de déployer. Il nous a été annoncé pour début 2017 des éléments de plans nationaux beaucoup plus précis. Aujourd'hui, on a seulement certaines données puisque le plan national n'est pas encore officiellement sorti, mais on a quelques éléments dont on va d'ores et déjà vous parler, car on souhaite vous associer le plus tôt possible à ces revoyures.

Mme Catherine Haller (chef du service interministériel de défense et de protection civile à la Préfecture de l'Isère) prend la parole.

**Mme Catherine Haller :** Merci Mme la Sous-préfète, effectivement c'est un contexte que vous connaissez, un contexte qui tire les enseignements de l'accident de Fukushima. Avec un volet d'évolution de la planification, je pense que vous êtes informés également, puisqu'il s'agit du plan national de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur. Un plan national a été publié, il fait l'objet d'une déclinaison départementale dans l'ensemble des départements, dont l'Isère. C'est en cours, le travail est proche de la finalisation. Il s'agit notamment de prendre de manière « réflexe », des mesures de protection pour la population, au-delà du périmètre des 10 kms, sur la base de modélisations et de mesures qui peuvent être prises dans l'environnement. Ce sont des mesures de restriction de la gestion des denrées, de protection des cheptels, différentes mesures de ce type-là, qui sont développées et précisées dans cette déclinaison départementale du plan national de réponse en cas d'accident nucléaire ou radiologique majeur, donc en cours de finalisation. Ça c'est un premier volet de réponse, qui a tiré les premiers enseignements du travail réalisé à la suite de l'accident de Fukushima.

Deuxième volet de réponse que vient d'évoquer Mme le Sous-préfet, celui-ci concerne une évolution de la doctrine pour les Plans Particuliers d'Intervention. Cette évolution comprend notamment une évolution des périmètres, annoncé par la ministre de l'Environnement il y a quelques mois déjà et confirmé en fin d'année dernière. On s'oriente, sans que les instructions soient consolidées, vers l'évolution d'un périmètre de 10 à 20 kms. Le plan d'urgence, le PPI, concernerait l'ensemble des communes et des populations situées dans le périmètre de 20 kms autour du CNPE.

Parallèlement, il y a également l'introduction d'un nouveau périmètre d'évacuation immédiate de 5 kms, mais on reste sur le périmètre de 2 kms pour la phase « réflexe » à la main du directeur du CNPE, notamment en termes d'alerte. L'introduction de ce périmètre de 5 km est l'un des sujets sur lequel nous allons être amenés à travailler dans le cadre de l'élaboration du PPI modifié. Comme le disait Mme le Sous-préfet, nous n'avons pas engagé les travaux étant donné qu'il y a un guide d'élaboration en cours de finalisation à l'échelon national. On nous l'annonce en effet pour le début de cette année, donc tout prochainement, ce qui pourra nous amener à entamer le travail de rédaction d'un nouveau PPI. Cela tombe bien puisque le PPI de Saint-Alban devait être actualisé dans son échéance habituelle.

**Mme le Sous-Préfet :** Ce sera une grosse revoyure bien évidemment, il est certain que nous aurons besoin de votre soutien à tous, que ce soit des élus, que ce soit des associations, afin de pouvoir relayer évidemment la connaissance et les communications que nous ferons dès que ce plan sera élaboré, afin que l'ensemble des populations qui sont dans les périmètres « réflexe » soient parfaitement informées des bonnes attitudes à avoir et des gestes de protection à mettre en œuvre.

Cela m'amène à vous parler du 2<sup>ème</sup> point que l'on doit évoquer ce soir, qui est le point d'information sur la campagne d'iode.

## 6. Point d'information sur la campagne d'iode

**Mme le Sous-préfet :** Les évolutions de périmètre que nous serons amenés vraisemblablement à mettre en œuvre dans les prochains mois conduiront aussi à des évolutions des périmètres de distribution d'iode. Ce sont des questions que vous avez souvent posées, concernant les extensions et les élargissements de périmètre. Effectivement, on va vers cette voie d'élargissement, mais avant que ces distributions soient élargies, on a déjà une préoccupation forte sur les périmètres actuels. En effet, aujourd'hui, malgré les campagnes d'information, malgré les campagnes d'envoi direct, on sait que

malheureusement une partie des populations ne sont toujours pas allées récupérer l'iode qui est mise à leur disposition. J'appelle vraiment les élus des communes situées dans les périmètres à faire le tour de leurs entreprises, à faire le tour de leurs établissements publics, de leurs établissements scolaires pour s'assurer que tout le monde est bien doté. J'invite aussi les associations à faire relais de ces invitations à se doter d'iode dans les périmètres afin que les personnes soient les plus informées possible. On espère pouvoir encore progresser étant donné que selon les sites, il reste encore des progrès à faire.

**Mme Catherine Haller :** Si je peux compléter, le point sur la campagne de distribution d'iode date du 20 décembre 2016. S'agissant des particuliers, on était à 48,8% des comprimés qui avaient été retirés, 30% environ pour les entreprises, en revanche, et c'est rassurant, plus de 80% des comprimés ont été retirés dans les établissements scolaires. Il y a eu une nouvelle campagne de communication qui a été diligentée notamment par l'ASN en fin d'année dernière pour inviter toutes les personnes qui ne s'étaient pas rendues en pharmacie à venir récupérer les comprimés mais il reste une marge de progression qui est sensible. Pour compléter également votre propos Mme le Sous-Préfet, l'idée est en effet, dans la perspective de l'évolution de ces périmètres, de finaliser dans un premier temps la distribution d'iode qui a été engagée en 2016 pour couvrir à 100% les foyers qui sont concernés dans les 10 kms, avant d'engager ensuite une réflexion et le travail sur le périmètre des 20 kms, sachant qu'il n'est pas exclu que l'on s'oriente vers des envois directs dans les foyers. Le représentant de l'ASN pourra peut-être confirmer ces orientations. Est-ce que vous avez des questions ?

**Question de Mme Chantal Gehin :** Simplement une petite suggestion, je n'habite pas dans le périmètre donc je ne sais pas exactement quelle est la publicité qui a été faite dans le détail mais si on demandait aux pharmaciens de mettre une petite pancarte indiquant « Ici, vous pouvez retirer l'iode qui est prévu, etc.... », cela n'inciterait-il pas les personnes qui vont à la pharmacie pour d'autres raisons de faire cela en passant ?

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** Il y a un gros travail qui a été fait avec les pharmaciens. On a eu ici même des réunions publiques d'information avec les pharmaciens, la profession a réalisé des affichages utiles, des courriers vers chaque domicile ont été envoyés directement afin que les gens soient invités à venir récupérer l'iode. Il y a aussi le travail dans le temps, cela j'ai souvent insisté là-dessus et je ré-insiste aujourd'hui, parce qu'il y a le moment où l'on fait la campagne et puis après les gens déménagent, vivent, s'installent... Il est très important aussi que dans le temps il y ait une information en continu, une prise de conscience en continu pour que dès que les personnes arrivent dans les communes, le voisinage, le maire qui éventuellement les accueille au moment où ils doivent s'inscrire sur les listes municipales, etc...aient vraiment ce discours d'attention à ce que les personnes sachent qu'elles ont droit à ces bons pour aller chercher de l'iode. Mais il y a eu également un gros travail avec les pharmaciens.

**Question du Dr Causse (Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère) :** Je voulais savoir si l'on a augmenté le périmètre de risque, est-ce que l'on a augmenté le périmètre de la CLI elle-même, c'est-à-dire du nombre de communes impactées par la centrale ? Ceci est ma 1<sup>ère</sup> question. Et la 2<sup>ème</sup> question : en cas d'accident, tout ne se passe pas par l'aérien, il peut y avoir des effluents dans les cours d'eaux, est-ce qu'on a prévu quelque chose pour les communes en aval du Rhône ?

**Réponse de Mme le Sous-préfet :** Ce qui nous est demandé c'est de travailler, plus largement que ce n'était le cas avant, la résilience dans le temps, et d'avoir une attention pour des mesures de plus long terme. En particulier ce qui peut toucher le fleuve fait partie des points sur lesquels il faudra que l'on ait une attention dans les plans à venir. Pour ce qui est de la participation élargie aux communes des 20 kms, cela est une question assez logique. Est-ce que dans le cadre de l'ANCCLI vous avez des éléments d'informations ou



de réponse ? Ou est-ce que la question a été posée ?

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** C'est une vraie question de fond que se posent les CLI aujourd'hui. Malheureusement on n'a pas de réponse par rapport à ça. C'est vrai que lorsqu'on prend la projection à 20 kms, Saint-Alban passe sur 5 départements. On va ainsi toucher 5 départements, plus de 200 communes il me semble, avec une population, je n'ai plus exactement les chiffres en tête, qui est importante.

**Question de Mme le Sous-préfet :** Mme La Présidente, la question a t'elle été remontée à l'ANCCLI ?

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** Oui, c'est remonté à l'ANCCLI puisqu'en fait, la première question des CLI quand le périmètre des 20 kms a été annoncé était de dire : « quid du périmètre des CLI par rapport à ce nouveau périmètre PPI ? ».

**Remarque de Mme le Sous-préfet :** C'est un point sur lequel on reviendra lors de prochaines séquences.

**Question de M. Roland Desbordes :** L'ANCCLI d'ailleurs propose que cela soit bien au-delà de 20 kms. Concernant le plan national de gestion de crise, il doit se décliner au niveau local et à l'échelon du département. Je vois par exemple pour la Drôme, il a été mis à jour, de manière complètement refondue, ce que l'on appelait autrefois le plan « Orsec Radiations ». La proposition de plan départemental a été envoyée aux maires des communes de la Drôme, mais les CLI de la Drôme n'ont pas été du tout associées à ce plan, je trouve que c'est une très grave erreur, et la préfecture de Valence l'a reconnu d'ailleurs. Je voulais savoir où ça en était ici, dans l'Isère, mais également dans les départements situés à proximité, l'Ardèche, la Loire, etc.... C'est important ces plans, car ils doivent aussi gérer la distribution d'iode au-delà des 10 kms si cela était nécessaire, voire des 20 kms demain. Comment un maire doit, dans son plan communal de sauvegardes, prévoir qui va lui amener les comprimés d'iode, combien il lui en faut, et comment lui va les distribuer dans sa commune, parce qu'au niveau communal on en arrive là. Je voudrais savoir où ça en est, car ce sont des questions que l'on pose depuis très longtemps, mais on n'a jamais de réponses. Là on avance un tout petit peu, mais je trouve que l'on est bien timide...

**Mme le Sous-Préfet :** On va essayer de vous donner quelques points de réponse.

**Réponse de Mme Catherine Haller :** Sur votre 1<sup>er</sup> point Monsieur, le plan évoqué (l'acronyme est tellement compliqué que j'évite de le prononcer) est une disposition spécifique du dispositif ORSEC départemental. Ce n'est pas comme le PPI, un plan qui fait l'objet d'une consultation des maires, de l'exploitant et de la population.

**Remarque M. Roland Desbordes :** Ce plan a été envoyé à toutes les mairies pour avis et pour consultation. Il y en a qui ont répondu, je sais ça de la préfecture de la Drôme, ce n'est pas moi qui l'ait inventé.

**Mme Catherine Haller :** Je ne crois pas, mais ce point reste à vérifier. L'esprit de ce plan national de réponse, mais l'ASN pourra compléter mon propos, est construit sur la base d'une modélisation réalisée en mode réflexe à la suite de tout incident, afin de mettre en œuvre les mesures de protection de la population les plus adaptées. Là aussi l'ASN pourra formuler tout cela avec des termes plus adaptés : Il s'agit de compléter les dispositions de secours prévues par le PPI, de manière très large, en prenant en compte l'ensemble des risques. Je mentionnais tout à l'heure les cultures, le cheptel, vous mentionniez à juste titre les cours d'eaux, etc... Pour en revenir aux modalités de distribution d'iode, nous sommes également en train de finaliser un document qui est le plan départemental de distribution de

comprimés d'iode avec une procédure qui est relativement claire. Elle prévoit qu'au-delà des périmètres de 10 kms où comme on l'a évoqué les foyers disposent de comprimés chez eux dans leurs armoires à pharmacie, quand ils sont allés les chercher, il existe au sein de chaque département et c'est le cas en Isère, un grossiste répartiteur, qui détient plusieurs dizaines de milliers de comprimés en stock qui seraient débloqués, sur décision du Préfet, et au regard d'une décision impérieuse. Ce stock serait débloqué, relayé vers des communes qui ont été identifiées dans le département, et qui elles-mêmes seraient comme une ressource pour les communes situées autour d'elles. Le plan est en cours de finalisation, je pourrai vous en dire plus quand le travail sera terminé, mais on a un peu plus d'une vingtaine de communes qui ont été identifiées dans le département et qui seraient comme je le disais destinataires de comprimés selon des procédures qui sont arrêtées, en cas de nécessité. Ensuite il y aurait une alerte à la population qui elle aussi serait adaptée pour les inviter à venir récupérer les comprimés en mairie.

**Remarque M. Roland Desbordes :** Ce n'est pas aux gens de se déplacer, ce sont les communes qui doivent s'organiser pour apporter aux gens les comprimés d'iode, ce n'est pas pareil. Ça veut dire que les maires doivent s'en préoccuper avant. Des grossistes répartiteurs, il n'y en a pas qu'un dans l'Isère, il y en a au moins une dizaine. Ils ont deux stocks, un de la responsabilité du préfet et à la disposition du préfet, auquel ils ne doivent pas toucher, sauf sur décision du Préfet, et ils ont un autre stock à la disposition de la population qui préventivement souhaiterait se procurer des comprimés d'iode de manière libre.

**Réponse de Mme le Sous-préfet :** En l'occurrence on vous parlait de la situation de crise. Effectivement, il faut un déblocage sur décision du Préfet, il y a des grossistes répartiteurs, comme ce que l'on disait, qui livrent à des mairies réceptacles. Ensuite il y a un plan de distribution entre ces mairies et les autres mairies, et des points où la population serait invitée à aller chercher ces comprimés, ce ne serait pas une livraison à domicile de chacun.

**Remarque M. Roland Desbordes :** Ce n'est prévu comme cela, je suis désolé, dans les plans on doit amener les comprimés à la population, au lieu de faire sortir tous les gens dans la rue...

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** De toute façon, on vous invitera pour vous les présenter, on vous fera une large publicité des plans dès lors qu'ils seront finalisés.

**Question de M. Roland Desbordes :** On va demander aux gens de prendre des comprimés d'iode stable alors qu'on va les faire sortir, ça ne va pas non ?

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** On n'est pas dans les mêmes périmètres, Monsieur.

**Question de M. Roland Desbordes :** Mais si on demande de prendre des comprimés d'iode, c'est qu'il y a un problème ?

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** Oui absolument, quand on demande de prendre des comprimés d'iode c'est effectivement à des moments précis, comme on vous l'a déjà expliqué. Les plans de distribution sont faits de telle sorte que dans les cinétiques d'accidents ils puissent être mis à disposition des populations dans des temps adaptés à l'ingestion et à la protection. Si on prend tout de suite l'iode n'importe quand par rapport au moment où va se produire le rejet, bien évidemment il ne sera pas efficace, c'est donc prévu ainsi pour ces raisons. C'est un dispositif qui a été mis en place de la sorte, au niveau national.

**Question de Dr Causse (Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère) :** Docteur Causse pour le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Isère, je vois que la surface

compromise n'est pas uniquement située dans l'Isère, elle s'étend probablement dans toute la région. J'ai averti les médecins du coin de la présence d'iode chez les individus pour que s'ils ingèrent l'iode de manière inadaptée le médecin sache quoi faire. Cependant, on devrait faire cela aussi au niveau du Conseil Régional des médecins pour avertir l'ensemble des médecins concernés, car je ne peux pas agir hors de mon département ?

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** Vous avez raison, on veut bien remonter un courrier pour appuyer votre demande au Conseil Régional. L'Ordre des médecins au niveau départemental peut aussi faire remonter cette demande je pense au niveau régional ?

**Réponse de Dr Causse :** Je comprends bien.

**Mme le Sous-Préfet :** Merci en tout cas de votre concours. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va passer au point d'information suivant qui était un point d'information souhaité sur les drones.

## 7. Point d'information sur les drones

---

Mme le Sous Préfet présente le point relatif aux drones.

**Mme le Sous-Préfet :** Nous avons eu un échange en 2016 là-dessus, suite à une alerte « survol » l'an passé, et bien évidemment il y a eu des craintes sur plusieurs sites par rapport à ces survols. Suite à cela, le Secrétaire général de la Défense et de la Sécurité Nationale et l'Agence Nationale de la Recherche ont lancé des appels à projets pour mettre en œuvre des dispositifs « anti-drones ». Il y a eu plusieurs réponses à ces appels à projets. En novembre 2016 à Villacoublay, on a eu des démonstrations sur les trois projets qui sont aujourd'hui retenus et en cours d'expérimentation, afin de pouvoir mettre en place des dispositifs qui pourraient stopper d'éventuels engins. Actuellement on a donc trois projets qui sont en cours d'expérimentation suite à cet appel à projets. On espère bien évidemment qu'ils pourront faire l'objet de validations nationales, puis être déployés sur l'ensemble des sites. Par rapport à des questions qui nous avaient été posées, c'est vrai que les appareils qui avaient été observés en survol sont des appareils de petite taille, ce sont des petits drones, non pas des drones militaires, mais plutôt des drones amateurs. Ils ont donc des capacités de portance assez limitées mais peuvent néanmoins filmer les zones. Ils peuvent aussi poser un certain nombre de questions de sûreté, donc il y a une attention toute particulière et un travail de surveillance important à mener. On a eu certaines alertes qui ont donné lieu systématiquement à des déplacements importants de la gendarmerie et on s'est rendu compte à plusieurs reprises que c'était des alertes liées à un avion qui passait, ou à des choses très différentes des survols de drones. Cependant, à chaque fois on a déclenché des plans plutôt maximalistes pour pouvoir identifier ce qui se passait. A ce jour, on est toujours dans des schémas de vigilance très forte et de tests sur les appareils. Ceux-ci pourraient être déployés sur les centrales de manière plus systématique, ainsi que sur d'autres sites industriels, étant donné qu'il n'y a pas que les centrales qui ont fait l'objet de ce type de survols.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à ça ? On vous en reparlera bien évidemment en fonction des avancées ou des problématiques qui pourraient se poser.

**Mme Elizabeth Celard :** Merci Mme le Sous-Préfet ainsi que votre collaboratrice pour toutes ces informations. Nous allons passer maintenant au point concernant l'administration de la CLI, vous avez tous reçu l'ensemble des documents. Je vais laisser la parole à M. Bowie pour qu'il nous présente les modifications de la composition de la CLI.

## 8. Administration de la CLI

M. Stéphane Bowie prend la parole afin de présenter les points relatifs à l'administration de la CLI.

**M. Stéphane Bowie** : J'aborde le premier point, relatif à la présentation de la modification de la composition de la CLI. Comme on s'y était engagé, on a remis à jour le listing des membres de la CLI, sans en modifier la composition puisque c'était un des engagements du Président du Département au regard notamment du bon fonctionnement de la CLI de Saint-Alban. C'est juste une mise à jour des membres et principalement du collège des élus puisque on a remis à jour le nom du sénateur, qui est M. Saugey. On a ajouté également le Président de la Région Rhône-Alpes. On a tardé un peu puisqu'on a sollicité la Région Rhône-Alpes pour qu'elle nous désigne un représentant, on n'a pas eu de réponse, donc c'est pour cela que vous trouvez Monsieur le Président de la Région ou son représentant. On a rajouté aussi le Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais qui au départ n'était pas inclus dans le listing des membres de la CLI. Concernant les membres des autres collèges, il n'y a pas eu de modifications particulières. Des questions par rapport à cette modification de la composition ? Je vous le disais, on s'est engagé à ne pas la modifier en regard du fonctionnement de la CLI.

**Question de M. Roland Desbordes (CRIIRAD)** : On est un peu surpris de voir que des laboratoires indépendants tels que la CRIIRAD ne sont pas dans le bureau de la CLI ?

**Réponse de M. Stéphane Bowie** : Comme on vous l'a dit, on a juste remis à jour la liste des membres de la CLI, ce n'était pas une volonté de modifier la représentativité au sein de la CLI. Lors de la composition précédente, la CRIIRAD ne faisait pas partie du Bureau. La CRIIRAD peut être désignée membre du Bureau mais c'est au Collège des associations de protection de l'environnement de décider s'il est plus judicieux d'avoir la CRIIRAD au Bureau de la CLI ou d'avoir l'association « Sauvons notre futur ».

Ensuite, 2<sup>ème</sup> point, nous devons valider le règlement intérieur de la CLI. Suite à la mise à jour de la liste des membres de la CLI, nous faisons revoter le règlement intérieur de la CLI. Celui-ci est identique au précédent, avec la modification qui avait été apportée en 2012 sur les remboursements de frais des membres de la CLI et représentants la CLI à l'Assemblée générale de l'ANCCLI. Voilà la petite modification qui avait été faite, sinon le règlement n'a pas été modifié. Ce point doit être soumis au vote.

Mme La Présidente Elizabeth Celard fait procéder au vote du règlement intérieur modifié. Le règlement intérieur est adopté.

**M. Stéphane Bowie** : Le point suivant concerna le budget de la CLI. Nous vous avons envoyé le bilan du budget 2016 de la CLI, qui était un budget à hauteur de 30 050 € en prévisionnel et qui s'est clôturé à 28 050 € en dépenses réelles, sachant que 50% des actions du budget ont été subventionnées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire. Nous avons eu deux assemblées générales de CLI, trois Bureaux, l'adhésion à l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information (ANCCLI) et la lettre de la CLI qui a été faite en juin et qui portait sur la campagne de distribution des comprimés d'iode. Voilà pour ce bilan et les actions 2016.

Pour 2017, on a un budget identique, sachant que, au regard de l'incertitude sur mon remplacement, on a quand même budgété, deux réunions de CLI. Comme l'a dit tout à l'heure Mme Celard, mon remplaçant essaiera de faire trois réunions, selon le « rythme de croisière » que l'on avait pris, sachant qu'aujourd'hui s'ajoute aussi cette réunion publique à faire tous les ans. Cela fait finalement quatre grosses réunions par an. On retrouve les mêmes choses : une lettre d'information de la CLI, la cotisation à l'ANCCLI... Il faut d'ailleurs

voter aussi l'adhésion de la CLI à l'ANCCLI.

Stéphane Bowie passe la parole à Mme Celard.

**Mme Elizabeth Celard** : L'adhésion au niveau de l'ANCCLI est une dépense prévisionnelle de 1000 €. C'est ce qu'on a dépensé d'ailleurs les années précédentes.

Mme Celard fait procéder au vote de cette cotisation. 3 personnes seulement étant contre, la cotisation est donc validée.

**M. Stéphane Bowie** : Voilà pour le projet de budget. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces trois points d'administration de la CLI ?

**Remarque de Mme Chantal Gehin** : Tout simplement, plutôt que de faire plus de réunions, il faudrait peut-être faire des réunions où les informations sont plus complètes, plutôt que de se fixer sur un nombre de réunions. Il faudrait peut-être voir sur la qualité plutôt que sur la quantité si je puis me permettre.

**Réponse de Mme Elizabeth Celard** : L'un n'empêche pas l'autre, on peut aussi maintenir un certain nombre de réunions minimum, et veiller à ce qu'elles soient intéressantes, importantes au niveau des sujets que vous souhaitez voir traités et qu'il est important de traiter.

**Réponse M. Stéphane Bowie** : Pour revenir sur la qualité, comme on s'y était engagé, on va lancer le groupe de travail technique sur la visite décennale. Il y aura ainsi des réunions plus fréquentes, avec un groupe restreint de gens qui se sont proposés, afin d'avoir une proposition plus poussée de ce qui va être fait lors de la visite décennale. Cela pourra donner lieu à un retour lors de l'assemblée générale à la CLI par rapport à ce qui a été vu avec l'exploitant et l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

**Mme Elizabeth Celard** : Ce groupe de travail devrait bientôt se réunir. L'avant-dernier point, puisque nous terminerons par une question et un point de M. Genty par rapport à une de ses préoccupations, le point que l'on devait également voir concerne la réunion publique. Comme nous l'avons fait en 2016, il s'agit de prévoir la réunion publique de 2017. On l'envisagerait au mois de novembre, un peu avant l'exercice PPI, étant donné que cette année normalement on devrait avoir un exercice. Ce qui serait important c'est que cette réunion ait lieu avant, d'une part pour présenter le PPI, d'autre part aussi pour mobiliser davantage les populations puisqu'il y aura cet élément important qui interviendra. Cette réunion publique devrait donc avoir lieu en novembre. On pensait lors de cette rencontre présenter la visite décennale, mais surtout avoir comme point central le PPI. Est-ce que vous avez d'autres points que vous souhaiteriez que l'on mette à cette réunion publique ? On aura une autre CLI d'ici là, on aura donc l'occasion d'en reparler.

**M. Stéphane Bowie** : Juste pour compléter ce qu'a dit Mme Celard, le choix de cette réunion publique sur l'exercice PPI a pour objectif, à l'instar de ce que l'on a pu faire l'année dernière sur la campagne de comprimés d'iode, de sensibiliser le public à cet exercice, à la conduite à tenir. Mais il y a aussi des impondérables qui ont été évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire la modification en cours du PPI, on n'a pas encore tous les contours. Même nous en tant que CLI on ne sait pas si on va rester sur 48 communes ou si on va passer sur 200 communes. L'objectif est donc vraiment de communiquer auprès du plus grand nombre, en complément de la communication qui pourrait être faite sur cet exercice, afin que les gens s'approprient vraiment la problématique et la bonne conduite à tenir en cas d'accident.

**Remarque de M. Roland Desbordes** : Le bilan décennal est certainement intéressant mais je pense que pour des gens du public, ça ne va pas passionner les foules.

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** C'est pour cela que l'on ne s'arrêtera pas trop sur la visite décennale.

**Question de M. Roland Desbordes :** Oui, mais alors pourquoi la mettre à l'ordre du jour, il vaut mieux essayer de faire une présentation plurielle, les membres de la CLI ont des choses à dire peut-être, non ?

**Question de M. Stéphane Bowie :** Durant la réunion publique ?

**Réponse de M. Roland Desbordes :** Oui, et ce n'est pas seulement intervenir de la salle, il faut avoir une tribune aussi.

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** Les modalités seront à définir, si vous voulez intervenir il n'y a pas de souci, on l'élaborera ensemble.

**Remarque de M. Roland Desbordes :** Il faut que cela soit prévu, il ne faut pas que l'on dise simplement « Oui vous pouvez parler », on peut encore causer, on veut parler, mais intervenir à la tribune c'est autre chose.

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** C'est pour cela que début février on vous parle déjà de la réunion publique qui aura lieu en novembre, parce que justement on veut anticiper cette réunion publique pour la préparer au mieux. C'est pour cela qu'on l'a mise à l'ordre du jour aujourd'hui avec cette thématique. C'est pour pouvoir la préparer vraiment dans les meilleures conditions, avec la participation de l'ensemble des membres qui souhaiteront intervenir durant cette réunion publique. C'est dans cet objectif également que l'année dernière, ont été invités l'ensemble des membres de la CLI à la réunion publique sur la campagne des comprimés d'iode parce qu'ils peuvent aussi intervenir, même s'ils sont dans l'assistance.

**Réponse de Mme Elizabeth Celard :** Si c'est une réunion publique, il faut que tout le monde puisse s'y retrouver.

**Question de l'Assemblée :** Pour faire une réunion sur le PPI, il faudra déjà que l'on ait les textes qui nous disent ce que l'on doit faire en matière de PPI. La question a été posée aussi tout à l'heure, est-ce que l'on va modifier la composition des CLI suite à l'extension du rayon du périmètre de 10 à 20 kms ? Je pense qu'il y aura beaucoup de choses qui vont évoluer. J'étais à l'ANCCLI, et cela a été bien entendu évoqué, il n'y a pas eu de réponses, mais ça va forcément nous obliger à faire évoluer également la composition de notre CLI. Un petit chiffre qui nous a été donné à l'ANCCLI, à l'échelon national, ce n'est pas local : jusque là avec le rayon de 10 kms, cela faisait 1,2 millions de personnes concernées, par les distributions d'iode en particulier. En passant à 20 kms, on passe à 7 millions de personnes. Je sais bien que l'ANCCLI voulait 80 kms, là c'était toute la France, mais ça paraît un peu farfelu !...

**Réponse de M. Stéphane Bowie :** Juste pour revenir sur les compositions, certes il y aura plus de membres mais le pourcentage restera fixé comme il est fixé aujourd'hui réglementairement, c'est-à-dire que l'on aura normalement 50% d'élus, 10% pour les associations de protection de l'environnement. Sur la composition on regardera la même égalité de répartition même si le nombre de membres est plus important. Le choix du PPI et de l'exercice du PPI est lié à ces évolutions que l'on a évoquées, il y a quand même beaucoup d'engagements là-dessus en début d'année vis-à-vis des informations complémentaires qui restent à préciser, notamment sur la doctrine PPI. On espère donc les avoir et pouvoir communiquer dessus justement en novembre, qui est plutôt sur la fin de l'année.

## 9. Questions diverses

**Question de l'Assemblée :** J'ai une question par rapport à la situation actuelle, c'est-à-dire avec une sûreté qui a pris « du plomb dans l'aile » comme on dit. Etant donné que l'on sait qu'il peut y avoir des avions qui peuvent survoler les centrales, est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prises en 2016 pour une intervention plus rapide ? Il paraît que les avions décolleraient de la ville d'Orange pour arriver au-dessus de la centrale. Vu que la situation est quand même différente des autres années, on n'en a absolument pas entendu parler, je suis étonnée ?

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** Un principe de base de la sécurité c'est qu'on ne s'épanche pas trop pour expliquer comment celle-ci fonctionne, de manière à pouvoir assurer sa préservation. C'est pourquoi je ne vous apporterai pas d'éléments de réponse supplémentaires. Mais effectivement il y a des dispositifs qui sont largement prévus.

**Question de l'Assemblée :** C'est la première fois que je viens, vous parlez de PPI, d'exercice PPI, de présentation à la réunion publique... « Exercice PPI » ça veut dire que les gens des 2 kms de la zone réflexe, je ne sais plus comment vous avez dit, ainsi que les gens des 5 kms vont être évacués, c'est ça ? Ce sera quand, que l'on sache un peu ? Il faut bien tester cela un jour en fait, c'est vrai ? Avant que cela soit la pagaille totale quand il faudra le faire.

**Réponse de M. Olivier Veyret (ASN) :** J'apporte une réponse en concertation avec les autorités préfectorales. L'idée sur les exercices c'est de tester, selon un scénario, des secteurs ou des compartiments de la réponse. L'idée en gros, c'est de faire un exercice sur les centrales tous les quatre ou cinq ans selon la réglementation. En faisant tous ces exercices sur la France entière, et en ayant plusieurs années d'exercices derrière nous, l'objectif est d'avoir une idée de ce que serait la réponse. Quand on lance un exercice, comme cela va être lancé sur la centrale de Saint-Alban, les autorités préfectorales vont définir ce que l'on va tester, en concertation avec nous, Autorité de Sûreté, avec l'exploitant et aussi avec les élus.

L'idée aujourd'hui, c'est de faire des exercices sur 2 jours, alors qu'auparavant on faisait des exercices sur une seule journée, afin d'avoir le temps sur la 1<sup>ère</sup> journée de bien jouer l'exercice d'un point de vue technique, pour voir quelle sera la réponse donnée par l'exploitant. En gros, ils sont face à une situation technique qui se dégrade, qui se détériore, ils n'arrivent pas à la rattraper, donc on attend de voir comment va se gérer la cellule de crise à la Préfecture, quels conseils on va apporter aux autorités préfectorales. C'est cela que l'on teste sur la 1<sup>ère</sup> journée. En général, cette 1<sup>ère</sup> journée est « invisible » pour les riverains. L'idée de la deuxième journée c'est de tester les mesures de sécurité civile. C'est sur la 2<sup>ème</sup> journée en général que l'exercice est plus visible pour les populations.

Il y a plusieurs options pour cette 2<sup>ème</sup> journée. Soit on va pré-positionner des gendarmes pour qu'ils tiennent des périmètres de bouclage mais sans filtrer, sans faire barrière. C'est-à-dire qu'on mettra les personnes de gendarmerie avec tout leur matériel, les barrières, etc...mais ils ne barrent pas les routes. Ils regardent s'ils sont en capacité de tenir le bouclage, mais ils ne le font pas effectivement. Soit on va le faire sur une portion déterminée du territoire, afin de ne pas perturber la vie sociale et économique du territoire. Certains maires pourront, selon le scénario, être invités à « jouer le jeu », notamment vis-à-vis des établissements recevant du public, et plus particulièrement les établissements scolaires. Là aussi, il y a un timing à trouver, est-ce que l'on fait ça selon le scénario de l'accident ou est-ce que l'on fait ça suivant un scénario normal de vie ? Par exemple, nous avons fait un exercice récemment, la semaine dernière, dans la centrale de Cruas. Les mairies qui ont accepté de jouer le jeu de l'évacuation d'un établissement scolaire l'ont fait

selon le rythme de vie des élèves. On les fait ainsi évacuer à 8h30 ou 9h, et on les rend aux parents à 11h30 ou 16h15, c'est-à-dire qu'on libère les élèves suivant le rythme habituel scolaire, et non pas suivant le rythme de l'exercice.

C'est tout un choix qui sera fait par les autorités préfectorales, par l'exploitant, par l'autorité de sûreté, et bien évidemment en concertation avec les mairies. Ce sera décidé avec des groupes de travail qui vont se constituer, avec les agences de l'Etat, avec les services de l'Etat, et puis aussi avec les autorités locales. Tout cela reste à définir, le lancement sera fait dans le mois qui arrive je crois, au mois de mars ou au mois d'avril, et après cela va se mettre en place. L'idée c'est de pouvoir tester des compartiments du PPI, en situation réelle, mais il ne s'agit pas non plus de bloquer complètement la vie sociale et la vie économique d'un département ou d'un territoire donné.

**Question de l'Assemblée :** Vous parlez des barrages des gendarmes, mais s'il faut évacuer les 5 kms autour, on ne va pas tout bloquer ?...

**Réponse de M. Olivier Veyret :** C'est une réponse qui n'est pas connue à l'heure actuelle. Ce qu'il faut bien voir sur un accident nucléaire, mais c'est aussi vrai d'un exercice, vous avez des zones qui sont prédéfinies. L'idée c'est d'être prêt et d'avoir déjà une idée de ce que sont les routes à tenir, de ce que sont les populations, de ce que sont les ERP, dans ces zones là.

Il y a un facteur en fait que nous n'avons pas dans les cartons, nous n'avons pas une réponse unique à un accident nucléaire parce qu'il y a un facteur clé que personne ne connaît, qui est le type d'accident et surtout la météo. Si vous avez une situation accidentelle qui est très dégradée avec des conditions atmosphériques qui sont de type « fort vent », comme je suis originaire du Midi, prenons le cas de Tricastin, donc un vent de type « Mistral », vous allez avoir une dilution de la pollution radioactive, mais sur un territoire plus vaste. Par contre, si vous êtes en « épisode cévenol », vous allez avoir au contraire les pollutions radioactives qui vont être rabattues vers le sol, qui vont créer des zones de contamination qui seront en « tâches de léopard » puisque ça dépendra de l'intensité des pluies, mais qui seront sur une surface qui sera beaucoup plus réduite. Ce sont deux facteurs clés qu'on ne connaît pas. 1) quelle est la sévérité de l'accident d'une part, est-ce qu'EDF est en capacité ou pas de rattraper la situation à laquelle il doit faire face, et 2) le facteur clé météo. C'est ce qui fait la différence entre un exercice de crise et une crise réelle.

A partir de modèles numériques que nous avons à disposition, et des modèles numériques de l'exploitant que l'on confronte, nous allons émettre, nous, Autorité de Sûreté, des préconisations au Préfet. On va lui dire, voilà, ce que l'on vous conseille c'est d'évacuer les populations, de mettre à l'abri les populations de faire prendre l'iode aux populations sur tels et tels secteurs. Ce ne seront pas des zones situées « à 360° », ce sera suivant un cône qui dépendra de la météo. C'est quelque chose qui n'est pas prédéfini, en particulier, sur un exercice, puisqu'on a encore le choix du scénario, soit on va choisir une météo fictive, des grosses pluies, du vent, soit on va choisir une météo réelle. La réponse des autorités, d'abord plutôt sur carte le 1<sup>er</sup> jour et plutôt en temps réel le 2<sup>ème</sup> jour, dépendra de cela. Ce sont des choses qui restent à construire, cela dépend aussi de ce que sera le caractère volontaire ou pas des mairies, des ERP... Il y a une part d'exercice sur table, il y a une part d'exercice de réponse des services de l'Etat qui est automatique, et puis il y a aussi ce que seront amenés à jouer les différents acteurs locaux, les différentes mairies et services publics.

**Question de l'Assemblée :** Nous, en tant qu'association, on pose cette question : s'il n'y a pas eu d'expérimentation, sachant que la population c'est quelque chose d'imprévisible, s'il y a un problème qu'est-ce que l'on fait, qu'est-ce que fait chacun, on n'en sait rien ? Nous par exemple on va aller voir nos mairies en demandant qu'à ce moment là ils fassent le maximum pour que l'on fasse un vrai essai, une vraie tentative ? C'est cela, on s'adresse à nos mairies, dès que l'on sait les dates, dès que l'on sait tout ça ? On parle à nos maires ?



**Remarque de Mme le Sous-Préfet :** Ce je que je vous propose Mme la Présidente, c'est que l'on mette à l'ordre du jour d'une prochaine CLI la question des exercices, pour bien expliquer comment fonctionnent les exercices, leurs échéances, et puis les plans auxquels ils donnent lieu. On voit en effet qu'il y a beaucoup de points « de base » qui sont interrogés ici et qui nécessitent pas mal de temps pour y répondre, mais aussi un certain nombre de supports. Le mieux ce n'est pas d'essayer d'y répondre ce soir, où les réponses seront insatisfaisantes par rapport à l'ampleur des questions qui sont posées, mais peut-être plutôt de revenir sur un certain nombre d'informations assez classiques mais qui doivent être bien connues pour progresser. Si vous en êtes d'accord ?

**Réponse de Mme Elizabeth Celard :** Oui, tout à fait.

**Question de M. Bernard Catelon (1<sup>er</sup> Adjoint à Condrieu) :** C'est une question technique à Mme la Sous-Préfète. On a travaillé sur des exercices, et j'ai posé la question à la cellule de crise et à la Préfecture du Rhône sur la sonorité des risques. On a le risque incendie qui est connu, par contre concernant le risque confinement chimique ou nucléaire, on n'a pas d'informations concernant le type de sonorité utilisée. Concernant le risque attentats, j'élargis aussi un peu parce qu'on a eu également cette réflexion, on n'a pas non plus de sonorité. On a mis en place des cornes de brume et ainsi de suite mais ça ne fonctionne pas. On est en attente d'une sonorité spécifique. Sur le marché, on nous propose des modules électroniques qui peuvent avoir différentes sonorités, mais nous en tant qu'élus on demande une sonorité qui soit applicable sur l'ensemble du territoire. Si on avait un risque chimique ou un risque attentat, par exemple sur la commune de Condrieu, qu'est-ce qu'on fait pour que toute la population soit en sécurité ? Au niveau des ERP, on a essayé de réaliser une liste téléphonique, mise en place par exemple dans une cellule de crise au niveau du secrétariat mais cela reste assez compliqué à gérer, de surcroît de manière très rapide. On est en attente, où on en est-on à l'heure actuelle Mme la Sous-Préfète ? Vous n'avez peut être pas de réponse mais ce sera peut être par la suite ?

**Réponse de Mme le Sous-Préfet :** Excusez-moi, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris votre question. On est là pour parler de nucléaire et là vous me parlez de sonorités ou d'alertes attentat, ce qui n'est pas du tout l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Cela peut intéresser à d'autres titres d'autres personnes mais pas forcément tout le monde. On peut y répondre dans un autre cadre mais pas forcément celui-là. Si vous me posez la question, il y a effectivement des sirènes nucléaires proprement dites qui font l'objet des débats de la CLI, je vais laisser Mme Haller ou l'exploitant en dire un mot de manière plus précise.

**Réponse de M. Francis Nietto :** En fait on a des sirènes d'alerte PPI, des sirènes de 2 kms avec une modularité de signal bien définie, donc cela existe.

**Mme le Sous-Préfet :** Pour le reste en cas de survenance de risques, les consignes sont toujours « mise à l'écoute de la radio » en particulier. Ce sont les ondes qui passent le mieux, puisqu'aujourd'hui il y a un certain nombre d'outils numériques dont on n'est pas certain qu'ils passeraient si bien. Le mode radiophonique est celui qui est le plus préconisé, avec l'écoute de France Bleu en particulier.

**Remarque de M. Bernard Catelon :** J'ai juste étendu ma question au niveau risque attentat étant donné que l'on avait cette problématique. Ma question, bien évidemment, était centrée sur le risque nucléaire, parce ce risque est présent sur Condrieu, ainsi que sur le risque chimique également. On ne sait pas ce qu'il faut faire puisqu'il y a des choses que l'on ne comprend pas et que l'on n'entend pas, même au niveau de la distance. C'était juste une réflexion que l'on avait.

**Réponse Mme Catherine Haller :** En complément, on reste effectivement sur les sirènes,

qui est l'outil d'alerte, réparties sur l'ensemble du territoire. Un travail important est en train d'être réalisé, afin de remplacer les sirènes du réseau national d'alerte qui sont désuètes ou dysfonctionnelles pour certaines, par des sirènes du SAIP (Système d'Alerte et d'Information de la Population).

C'est un travail qui est en cours, à l'échelle du département, pour s'assurer qu'en tout point du territoire départemental, la population est en mesure d'entendre le signal d'alerte. C'est même un travail national, c'est un chantier important du Ministère de l'Intérieur, qui a débuté en 2014, qui va s'étendre jusqu'en 2019, et qui concerne tout le territoire national.

En termes de nature du signal, c'est un signal qui reste toujours le même, c'est celui qui est testé tous les 1<sup>ers</sup> mercredis du mois. C'est une réflexion qui a émergé, on sort en effet de notre sujet mais dans un contexte de menace terroriste, il ne semble pas trop opportun de moduler les signaux selon la nature du risque car cela complexifierait le dispositif. On en reste donc à ce que disait Mme le Sous-Préfet, on a le signal national d'alerte qu'on connaît en 3 phases, etc...qui doit inciter la population à rester chez elle. On est plutôt sur une logique de confinement, et surtout, une logique de mise à l'écoute de la radio, ou de tout autre réseau. Même si les réseaux de téléphonie tombent, on peut continuer d'entendre les ondes radio. L'idée c'est, on reste chez soi et on se met à l'écoute de la radio. On ne va pas chercher ses enfants à l'école, on est toujours sur les mêmes réflexes.

**Mme le Sous-préfet :** Concernant le risque attentat, je vous le dis si vous l'ignorez, il existe une application mise à disposition de toute personne qui a un téléphone portable, qui est l'application « Alerte attentat ». Celle-ci vous permet de recevoir immédiatement des SMS quand vous êtes dans le périmètre d'un lieu où un attentat se produit.

**Question de Mme Chantal Gehin :** Je m'interroge quand même, parce que moi j'écoute la radio avec l'électricité. Je n'ai plus de transistor, comme j'avais autrefois avec des piles, je ne sais pas s'il y en a beaucoup qui en ont aujourd'hui, je ne sais pas très bien comment je vais écouter la radio s'il n'y a plus d'électricité ?

**Réponse de Mme le Sous-préfet :** Achetez des piles et rangez les à côté de l'iode.

**Remarque de Mme Chantal Gehin :** Il faut aussi acheter la radio qui va avec !

**Réponse Mme Catherine Haller :** Madame, quand j'évoquais l'absence de réseau, je parlais de réseau de téléphonie portable essentiellement, et non pas du réseau électrique.

**Mme Elizabeth Celard :** Suite à la proposition de Mme le Sous-préfet, on mettra à l'ordre du jour tous les éléments liés à la mise en œuvre des exercices en fonction des risques lors d'une prochaine CLI.

Mme Celard passe la parole à M. Philippe Genty (Maire de Saint-Maurice-l'Exil), afin de présenter un point qu'il souhaitait évoquer lors de la CLI.

**Intervention de M. Philippe Genty :** Merci madame la Présidente d'avoir accepté en question diverse que j'expose une situation à laquelle on est confronté sur Saint-Maurice, et qui concerne le périmètre des 2 kms.

On a eu une demande concernant le projet d'agrandissement d'un magasin, constitué d'une surface de 750 m<sup>2</sup> et situé à 1 920 m du cœur du réacteur. Le projet d'agrandissement est prévu en grande partie sur le périmètre hors des 2 kms. Ce magasin a eu son permis de construire en 2000, avec une exploitation à partir de 2003-2004. Cet agrandissement ferait ainsi passer la surface du magasin de 750 m<sup>2</sup> à 1000 m<sup>2</sup>. Comme cela doit se faire, ce projet a été soumis à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui vient de rendre un avis défavorable. Concernant le projet, je vous présente la situation. Vous voyez le magasin en place sur cette diapositive, avec le rayon des 2 kms. Les parkings sont actuellement à l'extérieur, la partie pour l'évacuation est située au nord des 2 kms, ici on évacue vers l'est, ici on évacue

par le nord, ici on évacue par le sud, c'est les voies d'évacuation de la commune. Pour continuer un peu plus, vous avez un schéma actuellement avec les 2 kms. C'est la seule moyenne surface de la commune, et c'est un service de proximité. La majeure partie des personnes qui viennent sur cette moyenne surface sont des habitants de Saint-Maurice. Concernant le projet qui est proposé, voilà donc globalement la surface concernée par le projet en rouge. Au lieu d'être à 748 m<sup>2</sup> pour la surface, je crois que ça doit faire 780 m<sup>2</sup>, et le reste, pour monter à 900 m<sup>2</sup>, est en dehors des 2 km, avec la sortie de ce côté-là, et encore une fois les évacuations ici.

On a eu un avis défavorable, de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, bien entendu ce n'est qu'un avis, le permis reste à la signature du maire. Les incidences, c'est une moyenne surface qui était préexistante, qui s'agrandit en grande partie au-delà des 2 kms, qui était à proximité directe des zones d'évacuation de la commune et qui n'agrandit pas ces surfaces de stationnement puisqu'on a une diminution de surfaces de stationnement. Cet avis défavorable est un peu incompréhensible, même si on est bien conscient que c'est un espace qui est sensible pour la population, qui est desservi, qui est utilisé en très grande partie par la population de Saint-Maurice, qui connaît les risques. Il y a des engagements qui ont été pris par écrit de la société pour améliorer encore l'accueil, l'information au niveau des personnes qui vont venir sur cette zone. C'était plus pour un porter à connaissance d'un projet, et si on n'a pas cet agrandissement, c'est simple, la société va s'agrandir ailleurs que sur notre territoire, alors que c'est la seule moyenne surface présente dans le coin. Si on n'est pas capable de faire ça, ça veut dire qu'à terme, sur des situations comme celle-là on va devenir une « commune dortoir ». Je ne souhaite pas que cela soit une incidence pour l'ensemble des communes qui sont dans le rayon des 2 kms. Je sais que l'Autorité de Sûreté Nucléaire est bien informée puisque la réponse date du 2 février, mais on est sur les 2 kms. C'est aussi une incidence au niveau de l'exploitation, c'est une incidence au niveau de la sûreté. Sans abaisser le niveau de sûreté, le niveau d'information, la sensibilisation de la population à risque, la sensibilisation des élus, et c'est leur responsabilité vis-à-vis des habitants et vis-à-vis des personnes qui viennent ici. On est bien conscients de l'ensemble de cette situation mais aujourd'hui on est sur un projet qui risque vraiment de s'arrêter là, qui risque d'entraîner à terme la disparition de cette moyenne surface qui est un service de proximité pour l'ensemble des habitants de Saint-Maurice. J'aurais préféré que l'Autorité de Sûreté Nucléaire vienne sur place, demande aux élus d'expliquer la situation, plutôt que d'avoir une réponse uniquement sur un avis défavorable, et qu'on se retrouve sur une situation délicate. On est à 1 920 m du cœur de la centrale, avec une sortie qui est sur les zones d'évacuation prioritaire de la commune. Merci de votre écoute et encore une fois merci Mme la Présidente.

**Réponse de M. Olivier Veyret (ASN) :** Si vous me permettez un droit de réponse, ce sera assez rapide, je conçois que notre avis négatif puisse émouvoir ici ou là. Sur un tel cas individuel, dire que l'ASN n'est pas venue, que vous n'êtes pas satisfaits, je peux l'entendre mais je ne sais pas si la CLI est forcément le lieu de débat de cas individuels. Il y a une certaine sensibilité autour de la centrale de Saint-Alban sur tout ce qui concerne la maîtrise de l'urbanisation, nous sommes confrontés à des problèmes similaires autour de la centrale nucléaire du Tricastin avec des exemples tout à fait identiques. Nous avons un Leclerc qui est dans la zone du périmètre, même si ce n'est pas tout à fait 2 kms parce qu'ils ont d'autres installations, enfin nous avons des problèmes tout à fait identiques à Bollène et autour de la centrale du Tricastin. Ce que je voudrais dire et vous proposer, c'est que nous organisons une réunion qui se tiendra le 17 février à 10h dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. C'est donc ici, rue du 19 mars 1962 à Saint-Maurice-l'Exil, et nous avons adressé une invitation assez large sur cette question-là. Nous ne sommes pas des potentats, ce que je tiens à dire c'est que nous agissons suivant un guide de l'ASN qui a été fait en concertation avec l'ANCCLI. Nous présenterons le contenu de ce guide, ce sera peut-être l'occasion de présenter telle ou telle situation individuelle. Je ne sais pas si on doit revenir sur des cas aussi individuels en réunions publiques, je vous invite en tout cas à venir à cette réunion, donc le 17 février à 10h dans

ces locaux.

**Mme Elizabeth Celard** : C’était juste une information, ce n’était pas du tout pour débattre sur le sujet, mais cela reste une réalité malgré tout.

### Clôture de la séance

Mme la Présidente remercie tous les intervenants pour leurs apports ainsi que tous les participants, en soulignant le grand nombre de personnes présentes pour cette CLI, ce qui montre l’intérêt de ces rencontres. Enfin, Mme La Présidente invite les participants à venir participer au moment de convivialité.

La Présidente

Elisabeth Célard